

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples
5F janvier 1979 N°376



roms, Tsiganes:
**voyage
hors des
clichés**

la carotte du dialogue
et le bâton du racisme



Fourreur de métier
Prix étudiés
Service après-vente

+ LA QUALITÉ AU RENARD BLEU

68, Avenue des Gobelins
75013 PARIS - 331-16-85

VÊTEMENTS DE LUXE EN PEAUX
Manager : Georges MAJERFELD

Del Costa sport-ville

18, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 296.01.29 et 296.00.76

SIMJAC

CRÉATIONS
EXCLUSIVES
ÉCHARPES
CRAVATES
CARRÉS

3, Rue BORDA, PARIS 3^e • Tél. : 887-73-06

piédssensibles

les chausseurs
du confort et de l'élégance

Choix unique en chevreau
en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare-Trinité)
(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone)
(10^e) Gare de l'Est - 53, bd. de Strasbourg (Métro Château-d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis

dumage et maurel



CRAVATES / BRETelles / CEINTURES
8, rue Alibert - 75010 Paris - Tél. 202.17.28
Telex : ETRAVE 22064 F 4575



57200 Sarreguemines
19 et 21, rue des Généraux Crémier
TÉL. : (87) 98.52.69

57600 Forbach
41, rue Nationale
TÉL. : (87) 85.14.33

FOURNITURES DIFFUSION

27, rue de Saintonge
75003 Paris
Téléphone 272.15.31



prévenir
vaut
mieux
que
guérir

Maison recommandée

Mandralyne
35, rue de Plaisance
94130 Nogent sur Marne

■ courrier ■

répression et éducation

J'ai adhéré à votre mouvement il y a une dizaine d'années, et si j'ai pris mes distances depuis quelque temps, c'est pour des raisons sérieuses, dont j'aimerais vous entretenir. Je vous fais en gros deux reproches :

1. de consacrer le plus clair de votre temps et de votre argent à agir sur les effets du racisme, bien plus que sur ses causes ;
2. ce choix étant fait, d'agir sur les effets mineurs, de vous acharner sur les lampistes, sur ces concierges, cafetiers ou hôteliers plus bêtes que méchants, alors que je trouve fort discrète votre action concrète, pour démasquer par exemple les tueurs d'Algériens, pour en savoir un peu plus long sur ces comités Delta ou Charles-Martel, ou tout simplement pour savoir où se situent les blocages qui expliquent l'inefficacité étrange de la police dans ces affaires (pourquoi ne pas faire une enquête parallèle, comme celle qui a abouti à Watergate ?).

Il résulte de ces choix que vous attaquez les hommes beaucoup plus que les idéologies qui les ont fourvoyés. Exemple : votre attitude lors des affaires Peiper et Kappler a provoqué un malaise chez beaucoup de gens. Il serait sans doute plus difficile et moins spectaculaire d'agir sur les causes du racisme. Ces causes sont multiples et difficiles à cerner. Mais le terrain, sur lequel ce phénomène a pu se développer au gré des vicissitudes de l'Histoire (guerres coloniales - immigration - crise pétrolière) est bien connu : c'est l'ignorance et l'incompréhension, qui ont été créées systématiquement et savamment entretenues à l'époque de la colonisation. Pour faire accepter la colonisation par les opinions publiques, il fallait faire croire que les peuples colonisés étaient inférieurs aux Européens. Le poison a été distillé dès l'école primaire.

Un collègue, collectionneur de vieux livres, m'a montré récemment un manuel de géographie Lavis en usage sous la 3^e République. Dans la rubrique « géographie humaine » on lit : « Les Noirs sont laids, sales et stupides ». Je n'en croyais pas mes yeux. On m'avait amplement renseigné sur le racisme des autres mais jamais on ne m'avait parlé des manuels racistes utilisés dans la République de Jules Ferry. Et pourtant, il serait tellement plus efficace de balayer devant sa porte !

C'est donc là qu'il faudrait agir plutôt que de faire condamner les cafetiers. Que savent les Français sur la civilisation musulmane ? Connaissez-vous un seul film, une seule émission qui essaie de nous faire pénétrer dans l'intimité familiale en pays musulman ? Que savent les Français sur la langue arabe ? (dans ma classe j'ai été amené un jour à parler de la langue arabe ; la réaction des élèves : sourires ou francs éclats de rire). Que savent-ils sur la religion musulmane ? (Qui sait qu'« Allah » c'est tout simplement le nom arabe du Dieu d'Abraham ? Faites un sondage, vous serez édifiés...) Aujourd'hui, avec ce merveilleux instrument qu'est la télévision, il serait pourtant facile de

combattre ces préjugés. Je suis persuadé qu'une série d'émissions consacrées à la vie quotidienne dans un pays arabe (et pas exclusivement à la vie quotidienne des ouvriers immigrés, qui sont des marginaux) aurait plus d'efficacité que toute votre action répressive.

Paul SYNOLD
57000 METZ

le racisme est parmi nous

Si je vous écris aujourd'hui c'est que je suis enfin sorti de mon indifférence, cette lettre est le résultat d'une remise en question et d'une prise de conscience. Je suis étudiant en 1^{re} année d'histoire, j'ai 18 ans et j'en ai marre. J'ai besoin d'agir, il faut que je bouge. Si j'ai choisi le mrp pour terrain de lutte, c'est que je m'aperçois que le racisme est sans cesse parmi nous, à l'état latent, et qu'il se développe constamment pour aboutir à des affaires horribles comme le cas d'Ali Abdoul. Si j'ai choisi le mrp c'est que je veux lutter contre la recrudescence du nazisme en Allemagne (cas que j'ai personnellement étudié) et dans le monde, c'est qu'il faut empêcher des gens comme ce Faurisson de distiller impunément leur poison antisémite, il faut lutter contre ces publications néo-nazies qui tendent à nier le génocide et à glorifier des monstres comme Rudolf Hess, « victime des juifs et des communistes ». Il faut sans cesse être sur nos gardes, et dénoncer toutes les résurgences, toutes les atteintes aux libertés et aux droits de l'homme.

Philippe ROISIN
63000 CLERMONT-FERRAND

les déclarations présidentielles

Dans deux circonstances récentes, le président de la République s'est exprimé sur le racisme : 1. dans un discours du 11 novembre à Rethondes, il déclare : « Nous devons tenir la France à l'abri de cette véritable perversion de l'esprit que constituent toutes les formes du racisme, brutales ou détournées. » Seulement « tenir à l'abri », comme si la France était aujourd'hui indemne.

2. Dans la conférence de presse, il y a quelques jours : « Je considère que la France, dans son ensemble, est à l'abri du racisme... le tempérament français, et c'est à son honneur, n'est pas un tempérament raciste. Ceci étant, il y a naturellement les attitudes marginales... » Seulement « marginales » ? De telles déclarations révèlent soit une grande ignorance de l'état réel des choses, soit un besoin de refouler une vérité désagréable ou la volonté de minimiser la signification de ce qu'on sait.

Le mrp, aidé de quelques autres organisations, pourrait peut-être utilement constituer un dossier à mettre sous les yeux du Président pour l'obliger à reconnaître qu'il ne s'agit pas de « tenir à l'abri » mais d'extirper une perversion bien actuelle et

au sommaire

■ l'événement ■

la carotte du dialogue
et le bâton du racisme p. 6

nazisme en vente libre p. 8

■ étude ■

conscience noire p. 9

vive l'unesco p. 10

■ dossier ■

tsiganes : un peuple, une histoire p. 14

les routes du rejet p. 16

■ éducation à la fraternité ■

apartheid à l'école p. 24

■ action ■

un voyage en r.d.a. p. 27

et nos rubriques habituelles

la couverture est de jean-yves treiber

spécialement virulente chez certains services
de l'Etat lui-même.

Jean BARBUT
78220 VIROFLAY

je renouvelle mon adhésion

Je dois vous dire que je n'avais pas l'intention de maintenir mon adhésion. Motif : l'accent porté sur l'antisémitisme dans le titre de votre mouvement. Non, je ne suis pas antisémite, au contraire, mais pourquoi ce distinguo, cette priorité ? Pour moi, un Palestinien ou un Libanais vaut un juif ou un catholique. L'antiracisme dépasse la race et la religion et s'étend à l'humanité sans exclusive et même, pour moi, à tout ce qui vit : qui nous a donné le droit de nous instituer tortionnaires ou bourreaux de qui que ce soit (animaux domestiques et d'élevage en batterie, génocide d'animaux sauvages ?). Ceci est une éthique profonde à répandre.

Votre nouvelle appellation me plaît, et les actions à mener en faveur de toutes les catégories. Je renouvelle donc mon abonnement mais avec ma retraite amputée (proportionnelle) je ne peux faire davantage.

Madame RONCIERE
83000 DRAGUIGNAN ■■■

le journal sans préjugés

c'est **droit et liberté**



je profite de l'offre spéciale
trois abonnements pour cent francs

nom _____
prénom _____
adresse _____

nom _____
prénom _____
adresse _____

nom _____
prénom _____
adresse _____

à renvoyer à droit et liberté - 120, rue Saint-Denis - 75002 Paris - C.C.P. 9239-81 Paris.

à propos du film « les ambassadeurs »

J'ai quelques remarques à faire au sujet du film de Naceur Ktari présenté aux téléspectateurs par la chaîne A2 le 21 novembre dans le cadre des « Dossiers de l'écran » et sous le titre : « Les Ambassadeurs », film dont je considère le choix comme très malheureux.

Je ne doute pas un instant, de l'authenticité des faits rapportés ni de l'intention de l'auteur d'apporter sa contribution à la juste cause de la lutte contre les préjugés raciaux.

Je ne pense pas cependant que son œuvre ait été de nature à servir le moins du monde cette intention : c'est que, à des très rares exceptions près, (les quelques personnes qui n'y jouent qu'un rôle mineur), elle ne présente que des Français racistes, et naturellement, de l'autre côté, des immigrés pleins de rancœur contre la France et les Français. Je crains donc que, bien loin de travailler à l'apaisement des haines et passions raciales, elle ne puisse que les attiser.

Marc-André BLOCH



120, rue saint-denis - 75002 paris
téléphone 233.09.57 - c.c.p 9239 81 paris

directeur de la publication albert lévy

rédacteur en chef jean-louis sagot-duvauroux

comité de rédaction jean-pierre giovenco

mireille carrère ; patrick kamenka ; félix lambert ;
racine maïga ; stéphane mayreste ; robert pac ;
philippe porret ; viviane rosen ; théo saint-jean ;
macoumba samb ; yves thoraval ; jean-yves treiber ;
silmane zéghidour.

publicité au siège du journal

ABONNEMENTS
* UN AN : 30 FRANCS * SOUTIEN : 100 FRANCS
ANTILLES, REUNION, MAGHREB, AFRICA FRANCOPHONE :
L'AS, CAMBODGE, NOUVELLE-CALÉDONIE : 55 FRANCS
AUTRES PAYS : 75 F - CHANGEMENT D'ADRESSE : 2 F

droit et liberté ■ n° 376 ■ janvier 1979

■ éditorial ■

grandir

De l'assassinat des Rosenberg à la guerre d'Algérie, de Sharpeville à Soweto, de Charonne aux « mesures Stolero », voilà trente ans que, devenu l'organe du mrp (1), *droit et liberté* assure en France une tâche irremplaçable d'information, de réflexion, d'animation du mouvement antiraciste.

Petite tête fousseuse dans le fouillis des préjugés dont on englué les esprits, voix ténue de l'honneur lorsque les intérêts coloniaux déclenchent l'hystérie chauvine et meurtrière, fragile vérité de la raison face aux mensonges par lesquels on veut faire croire à la responsabilité des immigrés dans les fléaux de la crise, discret sourire du cœur dans une foire d'empoigne où les clowns sont tristes parce qu'on y rit au cri de « malheur aux vaincus », *droit et liberté* est bien petit pour apaiser ce besoin de rugir à toute injustice, bien petit pour avoir la prétention de dessiner aux hommes qui vivent en France la carte de l'amitié entre les peuples.

Bien trop petit, certes, face à l'étendue des tâches, mais aguerré pourtant par des décennies d'existence difficile, rodé aux problèmes qu'il traite avec un sérieux qu'on lui reconnaît partout, partout respecté pour la valeur des collaborations qu'il attire, utile.

Utile hier, plus utile encore aujourd'hui, notre *droit et liberté* ! Avec la crise, le racisme se déchaîne. Le nazisme relève la tête. Et ils arriveraient à nous faire taire ? Entendez-les : « Les immigrés sont cause de tous nos malheurs, il faut les chasser ; les crimes nazis, des histoires ; l'apartheid, un moyen comme un autre de faire pièce à l'hydre marxiste » ! Et nous ne ferions pas grandir notre meilleur moyen d'y répondre ?

Hier on accordait aux compagnies pétrolières un joli cadeau de Noël en décidant d'importantes augmentations du carburant. Roger Gicquel nous expliquait, en dodinant de la tête, qu'il s'agit des répercussions de la hausse à la production. Opinerait-on du chef avec autant de conviction s'il fallait approfondir les choses, expliquer que la récente augmentation du brut se traduit en fait, par une baisse de revenu pour les pays producteurs en raison de l'inflation mondiale et des fluctuations du dollar, que la balance commerciale du tiers monde est structurellement déficitaire car le contrôle du marché lui échappe, et que la faim dans le monde, l'analphabétisme, la lèpre, le paludisme n'existeraient plus depuis bien longtemps sur la surface de notre planète si ce pillage multiséculaire n'avait pas eu lieu et ne se poursuivait pas ?

Utile pour informer, utile pour expliquer, *droit et liberté* apporte à chaque antiraciste qui le lit la culture et l'esprit critique nécessaires pour nager à contre-courant dans les évidences des préjugés dominants.

Alors, faites-le grandir ! 3 000 abonnements nouveaux pour le 30^e anniversaire du mrp, c'est possible et il le faut. L'action du Mouvement s'est considérablement développée, et en même temps les contraintes financières. Le journal ne doit pas coûter d'argent au mrp. Il doit pouvoir augmenter sa pagination : la masse des problèmes que nous avons à traiter l'exige. Il doit surtout mieux servir à la propagation des idées antiracistes. Durant toute l'année, une campagne d'abonnements va se poursuivre. Plusieurs possibilités vous seront offertes pour y participer, trois abonnements pour cent francs vous permettront de le faire lire à plusieurs amis pour une somme abordable ; si cette proposition dépasse vos possibilités, envoyez-nous une liste d'adresses où nous enverrons le journal en prospection. Faites connaître *droit et liberté* autour de vous ; votre médecin, votre coiffeur, votre dentiste peuvent l'avoir dans leur salle d'attente ; votre libraire ou votre marchand de journaux peuvent le diffuser (nous n'avons malheureusement pas les moyens d'utiliser les organes habituels de distribution).

Un amnistié (1) possède le plus grand groupe de presse française. Le mrp a droit à un quart d'heure à la télévision par an. Mais nous avons une petite voix qui gratte, une petite voix qui persiste, une petite voix qui va grandir, grâce à vous : droit et liberté.

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX

(1) Organe clandestin de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, (U.J.R.E.) durant l'occupation, *droit et liberté* est devenu l'organe du mrp lors de la fondation du Mouvement, en 1949.

■ l'événement ■

la carotte du dialogue et le bâton du racisme

Les responsables de la politique d'immigration de notre pays sont passés maîtres dans l'art de manier le double langage. C'est à l'occasion de la prétendue « semaine du dialogue » que M. Stoléro a annoncé que les cartes de séjour de 500 000 travailleurs algériens et africains ne seront pas renouvelées en 1979.

Côté jardin : des spots publicitaires chantent à l'heure du dîner les louanges du dialogue avec les immigrés ; M. Stoléro jure ses grands dieux qu'il a toujours pris la défense des travailleurs étrangers ; de nombreux débats organisés par des personnalités fort respectables font le point des problèmes qui se posent aux immigrés ; un gala de variété réunit 300 personnes à la salle de l'Empire ; désormais, à l'occasion des « rafles au faciès », les agents devront voussoyer leurs victimes.

Côté cour : rafle le lundi 20 novembre au petit matin au foyer Sonacotra d'Elancourt ; mardi 21, aux « Dossiers de l'écran », M. Stoléro établit une corrélation entre le chômage et les immigrés ; le mardi 21 encore un jeune Tunisien Fathi Dehissy est brutalisé par la brigade de surveillance de la R.A.T.P. au métro Belleville ; le mercredi 22, rafle dans un foyer de travailleurs immigrés à Colombes ; le jeudi 23 M. Stoléro annonce que les cartes de séjour arrivant à échéance en 1979 ne seront pas renouvelées automatiquement ; le vendredi 24, à Ivry, un chauffeur de la R.A.T.P., d'origine marocaine, est agressé (trois coups de revolver) en rentrant de son travail.

De sa voix paisible, le secrétariat d'Etat aux Travailleurs Immigrés a vanté sur les ondes, à la télé, dans les journaux, les mérites de « son » dialogue avec les immigrés.

politique du gros bâton

Peut-on parler de dialogue alors que, jour après jour, les plus hautes autorités rendent les immigrés responsables du chômage (1), de la crise et du déficit de la Sécurité sociale et alimentent ainsi les campagnes racistes dont l'hebdomadaire d'extrême droite *Minute* se fait le fer de lance ?

Peut-on parler de dialogue alors que les immigrés sont victimes quotidiennement de discriminations, de vexations dans les foyers Sonacotra, aux A.N.P.E. dans les

lieux de travail, au commissariat, dans le métro ?

Peut-on parler de dialogue alors que des circulaires, décrets, directives instituent l'arbitraire le plus absolu. Ces dernières semaines les expulsions se sont multipliées. Un étudiant zairois à Caen a été embarqué dans un avion en partance pour Kinshasa. Il a tout juste eu le temps d'envoyer une lettre à des amis restés sur place pour expliquer sa disparition. La police, pour sa part, se refuse à tout commentaire. Quelques jours plus tard un avis d'expulsion était délivré contre plusieurs immigrés logés au foyer Sonacotra de Torcy (Seine-et-Marne).

Le préfet de l'Isère a pris une décision de refoulement à l'encontre d'une jeune Portugaise et d'un jeune Algérien. La première était sans emploi ; le second a commis quelques larcins mais vivait en France depuis l'âge de... six mois. La mesure a paru si scandaleuse que le tri-

bunal administratif de Grenoble a annulé ces dispositions. Rien n'est encore réglé pour autant. Les mesures d'expulsions et de refoulements se sont, en effet, multipliées en Isère.

La mésaventure survenue à Dabia Ourahmoune est, à cet égard, caractéristique d'un certain état d'esprit. Née en France il y a 24 ans, de parents algériens, elle a gardé la nationalité algérienne. Au mois d'avril dernier, elle perdait ses papiers. La préfecture de police refusait de lui fournir des duplicata et lui remettait à la place une carte de séjour valable... trois mois. Le 11 juillet, au terme des trois mois, la police lui signifiait son refoulement, sans donner d'explication.

Peut-on parler de dialogue alors que, par circulaire, on multiplie les mesures visant à limiter l'entrée des étudiants étrangers dans notre pays en instituant une sélection sociale, pédagogique et politique ?

Peut-on parler de dialogue alors que l'on supprime l'Association pour l'Enseignement des Etrangers (A.E.E.) qui s'était fixé pour objectif d'alphabétiser les immigrés afin de faciliter leur vie quotidienne ?

climat d'insécurité

Peut-on parler de dialogue alors qu'on maintient les immigrés dans un climat d'insécurité, que les coups de violence racistes restent la plupart du temps impunis ou sont condamnés à des peines légères ?

Meurtier d'un Algérien parce qu'il était « incommode par la musique arabe », un certain Navarro a été condamné à cinq ans de prison dont deux avec sursis par les assises des Bouches-du-Rhône (voir dl n° 362).

Le dialogue à la mode Stoléro : « Du balai ! »



Photo : J.M. del Moral

L'affaire du Thélème, ce bar où des avocats, Maîtres Bennachenhou et Oussedik avaient été blessés, rossés et insultés par des policiers excités, s'est terminée par un non-lieu. La cour d'appel de Paris estime, sans doute, que les victimes et les témoins ont été trompés par une hallucination collective !

Pas de reflux non plus sur le front des agressions et meurtres racistes. A Ville-neuve-la-Guyard, un travailleur algérien, M. Lekhel Messaoudi, a été assassiné d'une balle dans la poitrine. Des témoins affirment qu'un inconnu a tiré sans aucune raison apparente.

A Marseille, des policiers se sont déchaînés contre des ressortissants algériens et tunisiens :

Le 22 novembre, un juriste tunisien, M. Hadj Khalifa était le témoin d'une scène de violence. Un inconnu tentait d'entraîner de force une femme. M. Khalifa téléphona sur le champ à la police. A l'arrivée du car, le couple avait disparu. Un policier invitait, en le tutoyant, M. Khalifa à faire entendre son témoignage. M. Khalifa accepta de monter dans le fourgon et demanda à l'enquêteur de ne pas le tutoyer. Pour toute réponse, il reçut de nombreux coups de poing au visage.

Le 23 novembre, deux policiers enquêtant sur la disparition d'un lot de vêtements rendaient visite à M. Ahmed Medhidi, un manutentionnaire algérien travaillant en France depuis 22 ans. Ce dernier était transféré à l'Hôtel de Police où il était dévêtu et frappé à coups de poing et de barreau de chaise. Le médecin diagnostiquait une « commotion nerveuse (pouls à 140) des ecchymoses du cuir chevelu et œdèmes testiculaires ». Ce même jour, un Algérien, M. Aziz Benarioua, ancien harki, portait plainte pour coups et blessures, reçus dans un car de police au cours d'un contrôle d'identité.

Comment ne pas s'inquiéter aussi de l'apparition d'actes de violence commis par des personnes dont le devoir est théoriquement de venir en aide aux malades ! Le 20 décembre 1978, un jeune Algérien de 24 ans, M. Boubaaya, terrassé par un malaise, était conduit à l'hôpital de Creil. L'interne de service refusa son hospitalisation et se rendit coupable à son égard de « violences et voies de fait » ainsi que le précise le chef d'accusation délivré contre lui. « Je me suis trompé de diagnostic, a expliqué l'interne, je croyais qu'il était ivre. » Il n'en était rien. M. Boubaaya souffrait d'une hémorragie du cerveau dont il devait mourir, quelques jours plus tard, sous l'action conjuguée de l'absence de soins et des mauvais traitements subis.

Peut-on enfin parler de dialogue alors que le secrétaire d'Etat aux Travailleurs Immigrés bafoue les décisions du Conseil d'Etat qui a déclaré illégales les circulaires ordonnant la suspension de l'immigration familiale, celle interdisant aux femmes et aux jeunes immigrés l'accès au marché du travail, et plus récemment celle qui orga-

nise, sous couvert d'« aide au retour », le refoulement massif des travailleurs étrangers ?

M. Stoléro ne s'est pas laissé démonter. Avec superbe, il a annoncé que le gouvernement poursuivra sa politique en empruntant d'autres voies (décrets au lieu de circulaires). Le décret a l'avantage de n'être soumis à aucune discussion parle-

mentaire. M. Stoléro redoute-t-il de devoir s'expliquer devant les deux assemblées sur sa politique d'immigration à l'occasion d'un débat large et approfondi ainsi que le réclame le mrp ?

M. Stoléro a-t-il peur du dialogue ? ■

(1) En juillet 1974, date de l'interruption de l'immigration la France comptait 378 400 chômeurs. Il y en avait en novembre 1 344 000, soit trois fois et demi plus.

illégalité, racisme

Tandis que s'achevait la Semaine du « dialogue » entre Français et immigrés, organisée par le gouvernement, on apprenait que le Conseil d'Etat venait, par arrêts du 24 novembre 1978, d'annuler toute une série de mesures, prises par circulaires ministérielles et relatives aux travailleurs immigrés.

Ces décisions du Conseil d'Etat sont dans la ligne de l'arrêt qui avait annulé une partie des célèbres circulaires Marcellin-Fontanet. D'autres arrêts de même nature sont attendus, qui réaffirmeront à coup sûr les principes fondamentaux de notre droit. En effet, sans respecter la hiérarchie des sources juridiques (loi, décret, règlement), c'est par voie de circulaires, c'est-à-dire de décisions « de bon fonctionnement d'un service » ou d'« application » d'un texte de loi ou d'un décret, que les ministres du Travail et de l'Intérieur avaient pris des mesures aussi graves que :

1. celle de la suspension provisoire de l'immigration (circ. du 5 juillet 1974 du secrétaire d'Etat chargé des Travailleurs immigrés et circ. du 26 novembre 1974 du ministre de l'Intérieur), à la suite d'une décision purement verbale du Conseil des ministres ;

2. celle de la suspension de l'immigration familiale (circ. des 9 juillet 1974, 9 août 1974 et 27 décembre 1974 du secrétaire d'Etat chargé des Travailleurs immigrés), qui interdisait aux conjoints et enfants de travailleurs immigrés régulièrement établis en France de venir rejoindre le chef de famille ;

3. celle réglementant les conditions de séjour des ressortissants des pays d'Afrique noire — sud-saharienne autrefois sous administration française — désormais assujettis au droit commun des étrangers en ce qui concerne l'obtention des titres de séjour et de travail (circ. du 30 novembre 1974 du ministre de l'Intérieur et du secrétaire d'Etat chargé des Travailleurs immigrés).

Le Conseil d'Etat a jugé, conformément à l'argumentation développée par le GISTI qui avait intenté les recours, que le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'Etat chargé des Travailleurs immigrés n'étaient pas compétents pour prendre, sous leur signature, des mesures qui relèvent du décret ou même de la loi.

Quant aux circulaires visant les travailleurs africains, elles étaient, en outre, contrairement aux conventions internationales conclues par la France avec les pays en cause, conventions qui, a fortiori, ne peuvent être modifiées par de simples circulaires ministérielles.

De la même façon, le 24 novembre 1978, le Conseil d'Etat a annulé la « note d'information » (1) relative à « l'Aide au retour en faveur des travailleurs étrangers désireux de regagner leur pays d'origine ». Le mrp et la CGT, qui avaient engagé le recours, développaient, en outre, l'argument du caractère illégal d'une renonciation à des droits essentiels des travailleurs par une « prime au départ définitif » et celui de la violation, par le système de contrôle destiné à s'assurer du non-retour ultérieur, des règles jurisprudentielles sur la gestion des fichiers administratifs. Avec l'aide au retour, c'est un ensemble de règles juridiques fondamentales qui se trouvait renié.

Mais quelle est la portée de ces annulations ?

Les arrêts rendus par le Conseil d'Etat, lorsqu'il siège comme juridiction, ont une force absolument obligatoire pour l'administration. Le gouvernement et l'administration n'ont donc plus le droit d'appliquer les textes annulés et, en cas contraire, ils commettent une illégalité flagrante.

Ainsi l'administration ne devrait plus pouvoir se retrancher derrière la suspension de l'immigration pour refuser systématiquement les demandes de cartes de séjour et de travail présentées par des travailleurs immigrés et pour procéder à des refoulements aux frontières. Elle sera obligée d'examiner individuellement toutes les demandes d'entrée en France transmises par l'ONI et ne pourra légalement rejeter les demandes de régularisation que pour des motifs tirés de l'ordre public ou de la situation de l'emploi dans la profession demandée.

Les annulations par le Conseil d'Etat des mesures les plus importantes concernant l'immigration sont donc des victoires au sens d'une reconnaissance des droits des étrangers en France et d'une réaffirmation des principes garantissant les libertés publiques. Pourtant, il ne faut pas s'abuser. Des moyens nouveaux vont être mis en œuvre pour suspendre l'immigration, sous prétexte de la situation de l'emploi. Il reste que le débat devra être porté au grand jour, par une discussion nationale au niveau du Parlement.

Jacqueline COSTA-LASCOUX

nazisme en vente libre

La presse d'extrême droite en France n'est pas seulement représentée par *Minute*, *Aspect de la France*, le *National* ou *Initiative nationale*. Il existe aussi à leur périphérie de nombreuses petites publications qui expriment des sensibilités ouvertement néonazies. Voici le compte rendu de cette revue de presse.

« *L'Immonde* », vous connaissez ? Ne cherchez pas. Ce mensuel polycopié qui affirme crûment sous son titre « ce journal porte bien son nom », ce dont nous conviendrons par la suite, est introuvable dans les kiosques à journaux. Il est diffusé, en revanche, de manière militante par les adhérents de la F.A.N.E. Dans son numéro d'octobre 1978, « *L'Immonde* », sous le titre « *Goulag-Story* », écrit à propos de l'affaire Chtcharansky : « *Et boum ! Encore un disparu dans les oubliettes ; qu'est-ce qu'on se marre ! Statistiquement la consommation du sioniste à Moscou est passée de 0,0358 % à 79,13 % . C'est bon les pères, continuez comme ça, et si vous voulez faire des comptes ronds, faut surtout pas vous gêner, on en a des stocks, y a qu'à en demander...* ».

Quelques lignes plus loin le torchon ajoute : « *Les cocos, on les aime bien... à la sauce chilienne sur les stades, où à la bagdadienne sur les échafauds... Nous on vous le dit les pères, quand on se trouve en face du marxisme, il faut avoir la même réaction que devant un virus : on l'écrase ! En attendant il y a plein de virus qui nous grattent de partout en France, alors affutez vos nunchakus* ». Toujours dans ce numéro d'octobre « *L'Immonde* » honore à sa manière le 32^e anniversaire de la pendaison des criminels de guerre nazis. Les noms des 11 condamnés à mort de Nuremberg sont alignés sous ces simples mots « *in memoriam* ».

Les caricatures antisémites, anti-arabes, des croix gammées alliées sympathiquement aux croix celtiques abondent. Les Noirs sont représentés comme des individus louches qu'il convient d'exterminer.

Dans son numéro du mois de novembre, le mensuel « *nationaliste-révolutionnaire pour la cause du peuple* », « *Notre Europe* » (1) consacre son éditorial à la défense de l'apartheid. La couverture présente un gorille qui, un marteau et une faucille à la main, s'attaque à l'Afrique du Sud. Le titre ne laisse aucun doute : « *Menace sur l'Afrique australe* ».

« *Il serait temps*, écrit Michel Faci, de s'interroger sur l'avenir de l'Afrique austra-

le, symbole de la volonté civilisatrice de la race blanche et d'en tirer les conclusions nécessaires à la bonne orientation de notre combat en Europe pour la sauvegarde de notre patrimoine ethnique. »

Un peu plus loin, Voster est comparé à de Gaulle, affublé du peu aimable qualificatif de « *politicien véreux* ». Il paraît que le président de l'Afrique du Sud veut « *accentuer la démocratisation du pays et supprimer l'apartheid* (sic) ».

« *Les partis nationalistes* (entendez les groupuscules ultra-nazis) sont attaqués, ajoute « *Notre Europe* », par le « *Jewish board of deputies* » et la direction pro-sioniste (re-sic!) du B.O.S.S. (services de sécurité) qui cherche à les faire interdire ».

Le mensuel est parsemé, ici et là, d'aigles vengeurs, de croix celtiques, de runes, semblables à celles qui ont été apposées au mrap par les terroristes du groupe Peiper. Sommes-nous en présence de feuilles clandestines rédigées par quelques nazis fumeux ? Non ! Ces deux revues possèdent un numéro à la commission paritaire (n° 46138 pour « *Notre Europe* » et n° 52281 pour « *L'Immonde* »).

On a les maîtres qu'on mérite.



La nouvelle est d'autant plus surprenante que cette commission regroupe des journalistes, des patrons de presse, des représentants de l'Etat et de la Magistrature. On peut s'interroger sur les motifs qui les ont poussés à accorder à ces deux publications nazies une couverture légale ainsi que les facilités fiscales s'y rattachant.

Les colonnes de la presse catholique traditionaliste regorgent également d'insultes antimémmites. « *Alarme* », qui affirme représenter le courant traditionaliste révolutionnaire antisioniste, n'hésite pas dans son numéro de décembre à lancer de véritables appels au meurtres. On y lit, en effet, les phrases suivantes : « *Vous avez une bombe. Vous ne savez pas quoi en faire. Vous n'avez qu'à la porter, le 4 novembre, à 20 h 30, salle Pleyel.* » Ce jour-là s'y tenait, en effet, un meeting de protestation organisé par plusieurs associations après les déclarations de Darquier de Pellepoix.

Sous la rubrique « *juiverie* », « *Alarme* » renchérit : « *Encore un prix Nobel auto-décerné, celui d'Economie à l'Américain Herbert Simon.* »

Plus loin la feuille menace : « *Notons que pour la première fois trois stades parisiens ont été prêtés par la mairie de Paris (à l'occasion de Kippour)... Tant pis pour ceux qui préféreraient y faire du sport. Juifs votre impudence vous perdra.* »

intégrisme et antisémitisme

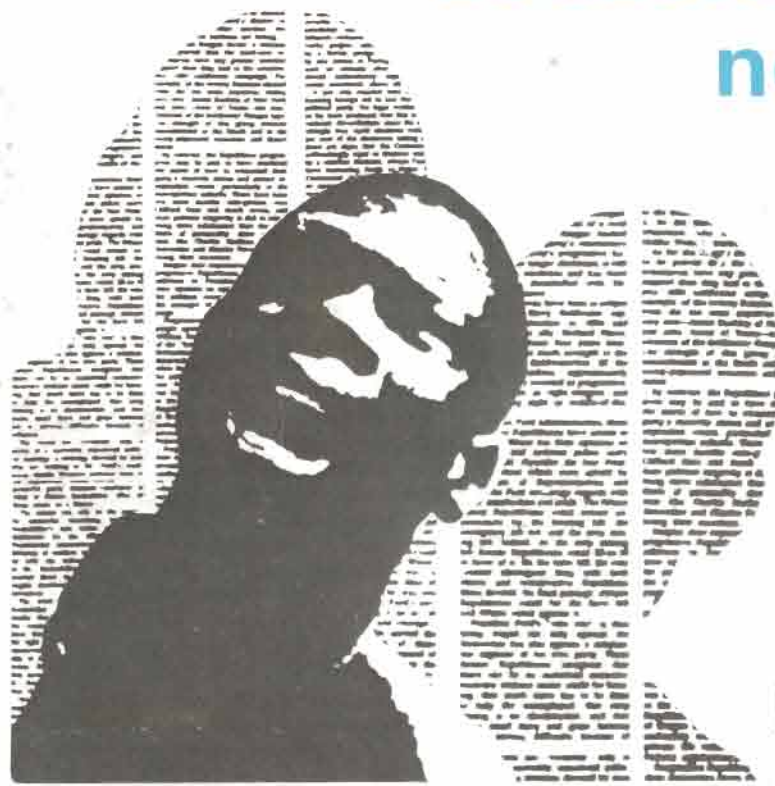
« *Le bulletin de l'Occident chrétien* » dans son numéro de février 1978 explique à ses militants comment conduire une chasse aux sorcières juives. « *A tous ceux qui nous entendent, lit-on, nous répétons ce que nous avons toujours dit : Soyez sur vos gardes. Examinez avec soin ceux qui vous entourent ; regardez bien la courbe de leur nez, pesez bien leur propos, jugez soigneusement leurs actes... Regardez bien la courbe de leur nez (nasus curvus) ou leur nom, ou leur généalogie, car l'opposition des juifs à tout ce qui est chrétien, nous dit la doctrine catholique, est une opposition théologique, c'est-à-dire voulue par Dieu. Elle ne disparaîtra qu'à la fin des temps par la conversion du peuple juif. Pour le moment les juifs sont naturellement révolutionnaires ; par nature, ils sont opposés à toute autorité ; ils constituent l'âme et le noyau dirigeant de toutes les francs-maçonneries ; une de leurs ruses consiste dans les fausses conversions par lesquelles ils se font passer pour catholiques, tout en continuant à servir la cause du judaïsme.* » Devant une telle avalanche de faits, une question se pose : comment expliquer la passivité des services de police ? Seraient-ils moins bien renseignés que le mrap ?

Stephane MAYRESTE

(1) « *Notre Europe* » et « *L'Immonde* » sont rédigés par la même équipe. Les deux principaux rédacteurs sont Michel Faci et Jacques Bastide. Ces deux publications contiennent également des encarts publicitaires pour « *Lecture française* » de Henry Coston, « *Alarme* », « *Jeune Nation-solidariste* » et « *Défense de l'Occident* » de Maurice Bardèche.

■ étude ■

conscience noire



Le « *Mouvement de la conscience noire* » a constitué ces dernières années une facette importante de la vaste avancée du peuple sud-africain dans sa lutte contre l'apartheid.

Après la terrible répression qui s'était abattue sur le mouvement de libération à la suite du massacre de Sharpeville et l'interdiction des principales organisations de lutte, après l'arrestation des principaux leaders du mouvement démocratique, dont Nelson Mandela, président de l'A.N.C., qui connaît aujourd'hui encore les rigueurs du bagne de Robben Island, les luttes populaires connurent une période particulièrement difficile. De 1968 à 1971, le mouvement étudiant se développa sous l'égide de la S.A.S.O. (Organisation des étudiants d'Afrique du Sud), et la volonté de déborder la frontière des campus fut concrétisée par la création de plusieurs organisations dont, en 1972, la Convention du Peuple Noir (B.P.C.), rassemblement ayant pour but de promouvoir dans le peuple les idées de la « *conscience noire* ».

une double origine

Le mouvement de la conscience noire est très marqué par sa double origine universitaire et chrétienne. C'est d'ailleurs dans ces milieux qu'il a joué au mieux son rôle mobilisateur. L'idée de conscience

que les Blancs voulaient qu'ils soient mais tels que Dieu avait voulu les faire : Noirs !

Une telle idéologie était faite pour impressionner largement les couches scolaires et universitaires. Directement en contact, par l'enseignement, avec la vision coloniale de l'humanité qui leur assignait un rôle éternellement subalterne, sensibles par la pression quotidienne de leur éducation aux sirènes de l'idéal « *Blanc* », les intellectuels africains se reconnaissaient avec raison cette tâche de rénovation culturelle.

lever les confusions

Plusieurs questions se posent : le mouvement de la conscience noire est-il un mouvement raciste ; est-il un mouvement de libération ; est-il le terme d'une alternative aux idéologies traditionnelles ?

Les leaders de la conscience noire ont clairement affirmé qu'ils voulaient une Afrique du Sud non raciale. Mais ils reconnaissent aussi qu'il existe en Afrique du Sud une oppression spécifique contre tout ce qui n'est pas Blanc. Ils refusent d'ailleurs les divisions de l'apartheid en « *Bantous* », « *Métis* », « *Indiens* », revendiquant pour tous le terme de « *Noirs* ». Or cette oppression spécifique a créé une cohésion particulière chez ceux qui la subissent : être noir, c'est vivre dans un ghetto, c'est être soumis aux « *pass* », c'est être considéré comme culturellement inférieur, et à partir de là, il apparaît nécessaire de promouvoir une nouvelle forme de conscience qui est effectivement un refus global d'une société imposée de l'extérieur mais qui est plus la constatation d'une réalité et sa prise en compte qu'un projet de société future.

On a souvent entendu dire que la conscience noire était un « *mouvement de libération* ».

Ici, il faut lever une confusion. Un mouvement de libération est un parti qui rassemble généralement tous ceux qui sont prêts à lutter pour l'objectif de la libération nationale, qui les organise, qui met en place la stratégie et les moyens pour aboutir à cet objectif. L'African National Congress, par exemple, est un mouvement de libération ; la prise du pouvoir est son objectif, il a défini une stratégie, la lutte armée, et il s'organise pour la mettre en œuvre.

En revanche, de multiples forces, exprimant souvent des couches sociales différentes, participent par leur action à la mobilisation, à la prise de conscience et à l'affaiblissement de la domination coloniale. Au sens large, toutes ces forces, toutes ces luttes participent au mouvement de libération.

Si donc l'apport du mouvement de la conscience noire au mouvement plus général pour la libération nationale de l'Afrique du Sud est indéniable, ni un syndicat étudiant, ni un organe d'anim-

tion culturelle, ni un mouvement de théologiens ne constituent un parti organisé pour la libération.

Enfin, la « conscience noire » ne constitue pas non plus, à proprement parler, une théorie politique. Il s'agit plutôt d'une sensibilité, d'une orientation générale, provoquées par les caractéristiques propres de l'oppression nationale en Afrique du Sud: son aspect racial contenu dans la politique d'apartheid; son caractère anachronique dans une Afrique indépendante depuis 20 ans; l'influence profonde qu'elle a eue sur un peuple que l'on condamne au sous-développement mais qui a connu le gigantesque brassage d'une société industrielle. L'excellent ouvrage de notre amie Anne-Marie Goguel et de P. Buis, publié chez l'Harmattan sous le titre « *Chrétiens d'Afrique du Sud face à l'apartheid* », montre bien la profonde diversité idéologique de ceux qui se réclament de la conscience noire. Diversité en ce qui concerne le rôle de la violence armée dans la libération, diversité en ce qui concerne l'analyse fondamentale de la société.

pour la libération

Le débat qui s'est instauré autour de la conscience noire à l'extérieur de l'Afrique du Sud est fort significatif. Douze pays occidentaux s'étaient faits représenter à l'enterrement de Steve Biko dont Donald Woods, un Blanc libéral d'Afrique du Sud, qui déclare avec une curieuse amnésie historique qu'il est le premier des grands dirigeants de la lutte de libération à être mort entre les mains de la police raciste (?). Certains souhaitent, en effet, qu'à la faveur du flou inhérent à ce type de mouvement, l'on puisse créer une alternative qui ne remette pas en cause les bases du régime d'oppression en Afrique du Sud. On a vu ailleurs d'autres Africains se parer du mot de « *négritude* » ou d'« *authenticité* » pour mieux maintenir leurs pays sous tutelle. Il s'agit également de considérer l'African National Congress en le présentant comme à la traîne du mouvement, incapable de comprendre et de diriger les aspirations nouvelles de la jeunesse. Enfin, certains espèrent désorienter le mouvement de solidarité en l'utilisant astucieusement dans ce type de manœuvres.

Gageons que ces tentatives feront long feu. La majorité des militants sud-africains ne s'y trompent pas. Parmi les responsables des soulèvements de Soweto qui ont pu s'échapper, plusieurs étaient membres clandestins de l'A.N.C. Tous les jeunes qui sortent à l'heure actuelle pour se préparer à libérer leur pays rejoignent les camps organisés par le mouvement de libération. Car la Libération, c'est le seul moyen d'honorer vraiment tous ceux qui, de Bram Fisher à Steve Biko, d'Albert Luthuli à Eric Peterson, sont morts pour que vive une Afrique du Sud sans racisme.

unesco nouvelles armes

La conférence générale de l'UNESCO a tenu sa vingtième session à Paris du 24 octobre au 28 novembre 1978.

Deux projets de déclaration ont donné lieu à des débats passionnés, mais auront, incontestablement, marqué une importante avancée dans leur domaine respectif. Il s'agit d'une *Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale et à la lutte contre la propagande belliciste, le racisme et l'apartheid* et surtout d'une *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux*.

Le 10 octobre dernier, le chroniqueur de politique internationale de France-Inter, Edouard Sablier, se livrait à une violente attaque contre le projet de déclaration sur l'information. D'après lui, il s'agissait de la mainmise de *pays sous-développés et communistes* sur l'information du monde entier. Il concluait par une menace: « *Que l'UNESCO prête son appareil et ce qui lui reste de respectabilité pour menacer la conquête vitale de la démocratie qu'est la liberté d'expression, c'est un abus que ne saurait, en tout cas, encourager la cotisation des Etats membres.* »

Qu'est-ce qui provoquait ainsi l'ire du commentateur? Deux points principaux étaient abordés par la déclaration. Le premier est déjà, en grande partie, inscrit dans la législation française puisqu'il dissuade les organes de presse de faire de la propagande raciste, l'apologie de la guerre ou des crimes de guerre et qu'il leur recommande au contraire de favoriser l'amitié entre les peuples. Si le texte de l'UNESCO est plus global que les divers éléments de notre législation qui le précède, on ne peut que s'en féliciter. Rien, en tout cas, ne permet de dire qu'il s'agit d'atteintes à la liberté d'expression, et la pratique juridique de notre pays manifeste bien que la législation intègre, à un moment donné, les principaux progrès de la civilisation dans le domaine moral. L'autre aspect fondamental de la déclaration concerne une revendication fondamentale du tiers monde: permettre aux

pays de l'hémisphère sud de diffuser leur propre information et d'échapper au quasi-monopole des agences de presse occidentales. Ces deux points ont peut-être des raisons d'effrayer Edouard Sablier, pas la démocratie!

La déclaration sur la race et les préjugés raciaux concerne le mrp au premier chef. Tous les pays s'étaient mis d'accord pour laisser un caractère universel à ce texte et ne pas mettre spécialement en accusation tel ou tel pays. Par contre, le développement des idées du *racisme biologique*, condamné à juste titre, ont pesé dans certaines discussions préliminaires.

Le texte définitif constitue une très importante contribution internationale à la lutte contre le racisme et les préjugés raciaux. Il affirme notamment: « *Toute théorie faisant état de la supériorité ou de l'infériorité intrinsèque de groupes raciaux ou ethniques qui donnerait aux uns le droit de dominer ou d'éliminer les autres, inférieurs ou présumés, ou fonderait des jugements de valeur sur une différence raciale est sans fondement scientifique et contraire aux principes moraux et ethniques de l'humanité.* » (article 2.)

Ce texte donne mission aux Etats de développer l'information et l'éducation dans le sens de la compréhension entre les peuples, notamment en aménageant dans ce sens les programmes scolaires.

Aujourd'hui, les luttes contre le racisme et pour la compréhension entre les peuples ont pris une telle ampleur que la conférence générale a pu affirmer: « *Toute forme de discrimination raciale pratiquée par l'Etat constitue une violation du droit international qui entraîne sa responsabilité internationale.* » (article 9.)

Bien que la presse ne l'ait bien souvent abordée que par le petit bout de la lorgnette la dernière conférence générale de l'UNESCO constitue donc un important événement et elle comptera certainement parmi les plus positives de l'histoire de l'organisation.

Théo SAINT-JEAN

■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil

après darquier de pellepoix fantasia néo-nazie

Dans le sillage de l'affaire Darquier de Pellepoix, les provocations, déclarations et agressions antisémites se sont multipliées en France. A Garges-lès-Gonesse, dans la banlieue parisienne, la section locale du R.P.R. a distribué un tract à la sortie du lycée où l'on pouvait lire la phrase suivante: « *R. Pochon a été démis de ses fonctions de maire, au profit du stalinien Haim Cukierman (nom bien de chez nous!!!).* »

Un commando d'extrême droite s'est introduit le 29 novembre dernier dans un lycée de Montreuil et à détruit les canalisations d'eau, inondant ainsi l'établissement. Avant de partir, les fascistes ont inscrit sur les murs des slogans antisémites.

A Paris, une organisation juive a été victime le 17 décembre d'un attentat à la bombe qui a été revendiqué par le groupe qui s'était attaqué au Club Méditerranée.

A Garges, Sarcelles, Argenteuil et dans les Vosges, à Saint-Dié, des monuments aux morts, des synagogues ont été souillés. Des inscriptions racistes et antisémites sont apparues sur les murs des villes.

Dans le même temps la campagne de réhabilitation des nazis et de banalisation des crimes commis au nom du national-socialisme s'est poursuivie. Alfred Fabre-Luce, qui son passé devrait inciter à plus de modération, s'est tristement illustré dans cette tâche peu ragoûtante. Dans un article paru dans « *le Figaro* » et intitulé « *à bas l'antisémitisme* », Fabre-Luce a pris la défense de Bousquet, responsable de la rafle des juifs à Paris. Sous couvert de réconciliation, il invite les juifs à faire table rase du passé, parlant même de « *la supériorité* » des juifs, présentés comme des « *capitalistes avisés* » soumis aux règles contraignantes de la « *double allégeance* ».

Après le voleur qui crie « *au voleur!* », voici l'antisémite qui crie: « *A bas l'antisémitisme!* ».

En écho, le professeur Faurisson, suspendu depuis de l'université de Lyon II, affirmait qu'après tout les crimes nazis avaient été grossis démesurément par les vainqueurs du Troisième Reich à des fins de propagande et qu'en particulier les chambres à gaz n'avaient jamais existé.

Tout aussi condamnable, la campagne visant à réhabiliter la cinéaste préférée de Goebbels, Leni Riefenstahl, à qui l'on doit deux films de propagande: « *Le Triomphe de la volonté* » et « *Les Dieux du stade* ».

De l'étranger, de mauvaises nouvelles nous parviennent. Aux Pays-Bas, Pieter Menten, qui avait été condamné à quinze ans de prison pour crimes de guerre, a été remis en liberté sur requête du tribunal de La Haye. On apprend également qu'un dirigeant chrétien-démocrate, Willem Aantjes, avait appartenu durant la guerre à la Waffen SS.

Aux U.S.A., enfin, une centaine d'étudiants ont organisé une manifestation antisémite devant des locaux occupés par des juifs.

inhospitalité sénatoriale et racisme à l'université

Il est de notoriété publique que Mme Alice Saunier-Seité, ministre des Universités, n'aime pas les étudiants étrangers. Elle l'a d'ailleurs fait savoir de vive voix en déclarant en juin 1978 que « *l'enseignement supérieur français ne doit pas devenir le trop-plein du tiers monde* ». La circulaire Bonnet, qui vise à restreindre l'entrée des étudiants étrangers et à faire déguerpir ceux qui sont déjà là en imposant une sélection sociale, pédagogique et politique, montre qu'il ne s'agissait pas de paroles en l'air. (Voir droit et liberté de novembre 1978).

Les pouvoirs publics ne sont pas les seuls à rendre les étudiants étrangers responsables de la crise dont souffre l'Université française. La qualité première d'un sénateur est la sagesse, dit-on. Certains d'entre eux ont pourtant embouché, et avec quelle fougue, les trompettes du racisme.

Au cours du débat précédant le vote du budget des universités, il s'en est, en effet, trouvé un, M. Jacques Hubert, appartenant à la majorité, pour reprocher à Mme Alice Saunier-Seité... son libéralisme. « *Il est temps, a-t-il ajouté, d'instaurer une certaine sélectivité à l'accueil.* » Ce point de vue a été partagé par M. Paul Seramy (U.D.F.) « *ne pêchons pas, de grâce, par trop d'hospitalité* », a-t-il déclaré sous les applaudissements frénétiques d'une partie de l'assistance.

A ce train, ces sénateurs vont bientôt concurrencer Mme Saunier-Seité sur le terrain de l'insulte et de l'invective.

marions-les



Photo: Elie Kagan.

Guta Korenblum, « en blanc », et Auguste Créteinoir arrivent devant l'église Saint-Germain-des-Prés. Le père Latour, curé de la paroisse, les accueille par quelques mots d'encouragement adressés à cette curieuse noce. Les journalistes pressent les fiancés de questions, stupéfaits qu'on puisse encore faire des problèmes à des jeunes gens qui veulent se marier sous prétexte que l'un d'entre eux n'est pas français (Guta est israélienne cf dl n° 375).

Mais la police n'a pas l'air d'apprécier l'initiative prise par le mrp et les deux futurs époux, ce mercredi 6 décembre: un cortège nuptial de l'église Saint-Germain-des-Prés à... la préfecture de police pour y demander l'autorisation de mariage. Elles sont pourtant bien pacifiques les quarante personnes qui entourent Guta et Auguste, avec leur riz, leurs tambourins et leur amitié. Le commissaire prend les deux jeunes gens à part et leur propose de les amener tout de suite, en voiture, à la préfecture de police: « *Comme ça, vous serez moins fatigués!* »

Refus poli. Nous l'invitons en revanche à suivre avec nous le cortège, ce qu'il fait... à distance respectable. Arrivés au pont Saint-Michel, un fort déploiement de policiers en tenue empêche la « noce » d'aller plus loin. Une petite délégation, composée de deux conseillers de Paris, MM. Férygnac (P.C.F.) et Rossin (P.S.), élus témoins à l'unanimité de la noce, Jean-Louis Sagot-Duvauroux pour le mrp et les deux « futurs », est admise à pénétrer dans l'île de la Cité, puis dans le temple de l'ordre parisien. Après une longue odyssee, de bureau en bureau, Guta obtient une prolongation de son séjour. On attend encore l'autorisation du ministre pour célébrer le « vrai » mariage.

A la suite de cette initiative, largement relatée dans la presse, de nombreuses personnes se trouvant dans des difficultés analogues se sont présentées au mrp. Un comité de défense de la famille s'est créé dans le but d'aider à résoudre les cas individuels et d'arriver à l'abolition de l'autorisation préalable du mariage pour les étrangers non résidents.

un nouveau pas pour les dix de wilmington

Pris à son propre piège, le président Carter, qui se fait le champion des droits de l'Homme en dehors des Etats-Unis, doit faire face à l'opinion internationale qui lui reproche les très nombreuses entraves aux droits de l'Homme dans son pays. Tel est le sens de l'intervention tout à fait inhabituelle du ministère fédéral de la Justice annoncée le 14 novembre 1978. Par la voie d'une lettre à la Cour fédérale de la Caroline du Nord, le gouvernement américain désavoue le gouverneur de cet Etat qui avait refusé de gracier les « 10 de Wilmington » en février 1978. Remettant l'accent sur les nombreuses irrégularités qui ont marqué leur procès, la lettre gouvernementale affirme clairement que les droits de la défense ont été violés et qu'un nouvel examen s'impose. Mais sa valeur est toute théorique, puisqu'une telle décision est seulement du ressort des tribunaux de Caroline du Nord et, éventuellement, de la cour suprême fédérale.

Quoi qu'il en soit, Jimmy Carter a dû capituler devant la protestation que le sort des « 10 de Wilmington » a suscité à l'étranger et c'est un magnifique encouragement pour tous ceux qui combattent pour leur réhabilitation et pour la libération de tous les prisonniers politiques des Etats-Unis.

Robert PAC

belle victoire contre les annonces racistes

Après un an d'instruction et de renvoi, le tribunal correctionnel d'Orléans a examiné, le 23 octobre, la plainte, avec constitution de partie civile, déposée par le mrp contre le quotidien orléanais « La République du Centre », le bureau régional de l'agence « Havas » et la société de travail temporaire « Presta France ».

Dans les éditions de « La République du Centre », parues en juillet et août 1977, la société « Presta France » faisait publier une offre d'emploi pour recruter des OS manutention et des maçons boiseurs. La condition à remplir : être « Européen ».

A la suite d'annonces semblables parues dans le même journal en janvier et février 1976 (voir droit et liberté n° 363) le mrp était intervenu auprès du directeur de la publication qui avait réagi dans un éditorial à ce qu'il considérait comme « des menaces » de la part du mrp dont il qualifiait les militants de « démagogues ».

C'est bien parce que le dialogue était impossible avec les responsables de ce journal que le mrp a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux et non pas pour d'autres raisons, personnelles ou politiques, comme ont vainement essayé de le prouver les avocats de la défense.

Au cours de l'audience, Me Plisson, avocat du mrp, après avoir fait remarquer qu'il n'existait pas de jurisprudence en la matière et que donc des milliers de personnes attendaient le verdict, a démontré, on ne peut plus clairement, le danger que représente la publication de ce genre d'annonce.

De l'autre côté de la barre, on a tout essayé pour défendre les trois accusés en n'employant pas toujours de nets moyens...

Le tribunal a, pour sa part, donné raison au mrp en condamnant « La République du Centre » et l'agence « Havas » à 1000 F d'amende avec sursis et la société « Presta France » à 1000 F d'amende. Le mrp obtient 1000 F de dommages et d'intérêts.

Marc MANGIN

le pétrole baisse de trente pour cent

Pendant dix-huit mois, le prix du pétrole brut n'a pas bougé. Le revenu des pays producteurs a de ce fait baissé de 25 à 30 %, baisse résultant de l'inflation mondiale et de la dévaluation de fait du dollar. Pour l'année 1979, les pays de l'OPEP prévoient une hausse moyenne de 10 % modulée en quatre échéances. Si l'inflation mondiale se poursuit au rythme actuel, cette augmentation du prix du brut lui restera inférieure, d'autant plus que l'annonce de cette mesure a immédiatement entraîné une nouvelle baisse du dollar destinée à en empêcher les effets. Ainsi donc, la décision de l'OPEP, annoncée à grand renfort de publicité, représente en fait une légère atténuation de la baisse du pétrole qui se situerait à la fin de l'année prochaine aux environs de 30 % par rapport à 1977. Les consumma-

teurs, eux, n'ont évidemment pas eu l'occasion de s'en apercevoir puisque les prix des produits pétroliers à la consommation n'auront pas cessé d'augmenter, au rythme des appétits des grandes compagnies.

Alors, quand M. Raymond Barre prétend qu'il s'agit d'un impôt levé par les pays pétroliers sur les pays industrialisés non producteurs, il ne s'agit pas seulement d'un mensonge, c'est une

le beau voyage en namibie d'un employé de m. hersant

Robert Lacontre s'est fait offrir par le gouvernement sud-africain un beau voyage en Namibie. Le gouvernement raciste attendait en remerciement un article où le journaliste vanterait les mérites de l'apartheid et de sa solution à la question namibienne. Il n'avait pas de souci à se faire. Robert Lacontre travaille dans le Figaro-magazine de l'ex-... Hersant, récemment investi par les penseurs du GRECE dont les lecteurs de « droit et liberté » connaissent le néo-paganisme pangermanique et ses résonances rétro!

A l'en croire, tout irait pour le mieux dans l'ancienne colonie allemande excepté les velléités des « révolutionnaires » de la SWAPO. Les terroristes en question demandaient tout simplement que des élections libres puissent être organisées sous contrôle de l'O.N.U. dans leur pays. La popularité dont jouit l'unique mouvement de libération est telle que les racistes n'ont pas pu accepter ce risque et ont préfabriqué une consultation où les votants furent nombreux à être conduits aux

tentative délibérée de rejeter la responsabilité de la crise sur le tiers monde, c'est du racisme. Et les larmes de crocodile que l'on verse ici et là sur la faim dans le monde et les inégalités du développement sont à mesurer à l'aune d'une politique qui, par la détérioration continue des termes de l'échange, veut faire peser sur la partie la plus pauvre du monde, les effets d'une crise dont souffrent les peuples du monde entier.

urnes sous la menace du bâton et où les partis en présence étaient tous des créatures de Prétoria. Résultat : le problème reste entier. Au passage, un petit coup de patte contre le mrp pour une de ses affiches sur l'apartheid. Vraiment, Robert Lacontre, ne croyez-vous pas que votre « agence de voyage » va penser que vous en faites trop ?

Quant au gouvernement français, il profite de l'occasion pour légitimer le scandaleux trafic d'uranium namibien par la compagnie U.T.A. dans une réponse à une question écrite du député Odr. Le gouvernement de Prétoria vient de rejeter d'une chique-naude le plan occidental de règlement du problème namibien auquel la France avait pris part. Mais on se semble pas très chatouilleux côté honneur national, au Quai d'Orsay ! Quant au peuple namibien et à son mouvement de libération, une poignée de rebelles, n'est-ce pas, M. Robert Lacontre, vous qui les connaissez bien ?

Réfugiés namibiens victimes des racistes : qui sont les terroristes ?



D.R.

voyage hors des préjugés



L'oppression a été la compagne de route la plus fidèle du peuple tzigane. Il a connu toutes les vicissitudes de l'histoire. Il a été opprimé, combattu, exterminé dans certains pays. Mais, il est toujours là, debout, fier de son identité. Les brimades, les discriminations sont, elles aussi, là à ses côtés comme une ombre menaçante. Dans la France aujourd'hui, le Tsigane est toujours un être à part, à la limite de la marginalisation. Il est encore opprimé. On se méfie de lui, on le chasse des villes, on l'enferme dans des bidonvilles. Les préjugés raciaux ont la vie dure. Le dossier que droit et liberté publie dans ce numéro ne prétend pas être une étude exhaustive. Il entend plus modestement ouvrir une porte, jusqu'ici solidement verrouillée, sur une communauté dénigrée et apporter ainsi sa contribution à une réflexion qui doit avoir des prolongements les mois prochains dans droit et liberté et ailleurs.

un peuple une histoire

Le mystère sied aux Tsiganes: c'est une affaire entendue et c'est pourquoi, dans une large partie du public, et même chez bon nombre d'écrivains, on se refuse à croire que le mystère de leurs origines est éclairci depuis longtemps. Il faudrait bien des pages pour exposer toutes les fables qui ont été débitées à leur sujet depuis leur arrivée en Europe occidentale: descendants des Egyptiens constructeurs des Pyramides, Nubiens, Cananéens, Chaldéens, l'une des Tribus perdues d'Israël, Ethiopiens, Persans, Tartares, mélange de juifs et de Maures. Et même de nos jours, l'on feint de voir en eux des descendants des Atlantes qui, rescapés d'un continent effondré, auraient atterri en Camargue.

Ce serait aussi une erreur de se référer à des traditions orales des Tsiganes. Car les Tsiganes n'ont pas de traditions historiques; les seuls d'entre eux qui ont quelques notions sur leur passé les ont acquises auprès de non-Tsiganes qu'ils ont interrogés. Les plus âgés connaissent leurs ascendants pendant trois ou quatre générations. Ils ont des traditions coutumières et ils conservent leur langue.

Or, c'est précisément l'étude de cette langue qui a permis de déterminer leur origine. Vers la fin du XVIII^e siècle, presque en même temps, des Allemands et des Anglais ont remarqué une étroite parenté entre des langues de l'Inde, proches du sanscrit, et des langues qu'ils entendaient parler par des Zigeuner ou des Gypsies. Tous les spécialistes de langues indo-européennes ont confirmé, depuis lors, cette découverte.

Aux sources linguistiques, se sont ajoutées les sources narratives, la documentation archivistique et l'iconographie.

Au milieu du X^e siècle de notre ère, le chroniqueur Hamza d'Ispahan conte l'arrivée en Perse de nombreux Tsiganes réputés bons musiciens et dédaigneux de l'agriculture. Une cinquantaine d'années plus tard, le poète persan Firdousi répète, en l'enjolivant, ce récit. Puis c'est un long silence. Mais comme les Tsiganes enrichissent leur langue dans tous les pays où ils passent, nous savons qu'ils ont traversé l'Arménie et les contreforts du Caucase parce que quelques mots d'arménien et de la langue des Ossètes s'ajoutent aux mots indiens et iraniens, sont conservés dans les dialectes européens jusque chez les Gypsies du Pays de Galles.

Durant tout le XIV^e siècle, les témoignages des voyageurs occidentaux et quelques textes grecs révèlent leur présence dans l'Empire byzantin, tant dans les

îles que sur le continent. Spécialement dans un port de la côte ouest du Péloponnèse, Modon (actuellement Methoni), en un lieu fertile comme le delta du Nil appelé «la Petite Egypte». D'où l'appellation d'Egyptiens qui leur sera donnée (Egitanos, Gitanos, Gitans en Espagne; Egyptians, Egypsiens, Gypsies en Grande-Bretagne). En Grèce, on les nomme Atsinkanî (d'où les noms: Tsiganes, Zingari, Zigeunes, Zigenaar, Cingaros).

Une longue guerre oppose Byzantins et Turcs. Territoires pris et repris. Situation inconfortable pour les Tsiganes qui se trouvent tour à tour dans l'un ou l'autre camp. Un certain nombre d'entre eux se sont déjà installés en Serbie et dans les principautés roumaines. Quelques groupes, entre 1417 et 1419, se lancent, en avant-garde, dans une immense randonnée pour chercher, à l'Ouest, des pays plus calmes.

Ils traversent la Hongrie, parcourent rapidement l'Allemagne jusqu'à la Baltique, redescendant en Suisse. Le 22 août 1419 en voici à Châtillon-sur-Chalaronne en Bresse, pourvus de passeports du duc de Savoie. Deux jours plus tard, à Mâcon, puis en Provence, d'autres en Hainaut, en Brabant, en Hollande et en Picardie. Une des premières tribus entrées en France exhibe des lettres de protection du roi de Bohême (d'où le nom de Bohémiens). Partout, ils excitent une vive curiosité et on leur fait d'abord bon accueil. Leurs compagnies ont à leur tête des chefs qui se parent de titres empruntés aux hiérarchies locales: voïévodes, comtes et ducs (plus tard aussi capitaines).

Mais comment poursuivre leur chemin dans une France que se disputent Français et Anglais? Ils décident en 1422 de faire le voyage de Rome pour obtenir du pape une protection valable dans toute la Chrétienté. L'on note en juillet 1422 leur étape à

Bologne et Forlì. Ont-ils vu le pape? Aucune trace d'une audience dans les Archives vaticanes ou les chroniques romaines. Mais ils ramènent d'Italie des lettres papales assez suspectes qui leur permettent de se poser en pèlerins, de se faire accepter, de recevoir un peu partout des subventions en espèces sonnantes ou sous forme de provisions de bouche: pain, viande, vin, bière pour eux, et avoine pour leurs montures.

RESUMONS brièvement la suite de leurs voyages. En août 1427, ils campent aux portes de Paris. De France ils s'en vont en Espagne: d'abord en Aragon et en Catalogne (1427) puis ils descendent jusqu'en Andalousie (ils n'y sont donc pas arrivés par l'Egypte et la côte africaine comme on le répète trop souvent sans la moindre preuve: ils n'ont d'ailleurs aucun mot arabe dans leur vocabulaire). Puis au début du XVI^e siècle, au Portugal.

C'est également à cette époque qu'on les signale en Ecosse et en Angleterre. Le roi d'Ecosse Jacques IV recommande en 1505 à son collègue, oncle et allié, le roi de Danemark, un chef tzigane, le comte Antoine Gagino. Celui-ci fait en 1512 son entrée solennelle à Stockholm. De Suède, des tribus iront en Finlande, alors possession suédoise. D'autres, venus des pays balkaniques, montent jusqu'en Pologne, dans les Pays baltes, et en Russie, et de Russie en Sibérie. Un favori de Catherine II, le comte Orloff, qui, lors d'une mission dans les principautés roumaines, avait été émerveillé par les chœurs tsiganes, en fit venir dans le centre et le nord de la Russie, et depuis lors, il n'y eut guère de fête en Russie sans la participation des Tsiganes.

Les Tsiganes, nous l'avons vu, ont été bien accueillis lors de leur arrivée en Europe occidentale, comme pèlerins et comme victimes des Sarrasins. Peu à peu, la situation se détériora. Comme à tous les nomades, et même aux itinérants d'occasion, on pouvait leur reprocher, et souvent dans les campagnes, des vols, principalement de denrées et d'animaux. On leur reprochait aussi des crimes imaginaires comme les vols d'enfants. Alertés par les plaintes fréquentes des sédentaires, les pouvoirs publics réagirent. Des édits fréquemment répétés (ce qui prouve qu'ils n'étaient exécutés que de façon sporadique) offraient le plus souvent l'alternative: se sédentariser ou s'en aller.

Situations fort différentes suivant les Etats. En France, les édits furent nombreux, de François 1^{er} à Louis XIV. Mais assez peu appliqués. Des troupes bohémiennes, par des privilèges particuliers, échappaient aux mesures générales d'expulsion. Leurs danses, très à la mode, leur valaient un grand prestige, l'accueil à la Cour (comme à Fontainebleau, sous Henri IV) et dans les châteaux. Ils obtenaient aussi d'utiles protections lorsqu'ils demandaient et obtenaient des



Photo: Roger Viollet

Un chariot tiré par des bœufs où se sont réfugiés des femmes et des enfants: c'est ainsi que Raffet se représentait en 1839 le voyage d'une famille tzigane en Moldavie.

parrains et marraines dans les familles seigneuriales ou dans des familles de magistrats. Ce pourquoi Louis XIV, dans sa déclaration de 1682, menaça de punitions exemplaires les seigneurs qui s'obstinaient à donner asile aux Bohémiens.

Cependant, heur et malheur se succèdent. En France, les Bohémiens errants pouvaient être envoyés aux galères (où l'on avait grand besoin de rameurs), non seulement pour des crimes précis, mais simplement pour vagabondage. Condamnés à temps ou à vie, certains d'entre eux étaient libérés à condition de servir dans l'armée royale ou d'être embarqués pour les «Iles d'Amérique». La peine des galères était également prononcée en Espagne, au Portugal et dans quelques Etats italiens. La Suisse céda ses Tsiganes aux Etats maritimes.

La législation était particulièrement sévère dans certains pays. La peine de mort par pendaison ou décapitation pour le fait même d'être Tzigane fut appliquée en Allemagne (surtout en Wurtemberg, en Saxe et en Prusse), en Angleterre et en Ecosse, en Bohême et Moravie, aux Pays-Bas. En Allemagne et aux Pays-Bas, des pancartes illustrées plantées aux frontières ou à des entrées de ville et représentant un Tzigane fouetté et un Tzigane pendu avertissaient les intéressés des châtements qui les attendaient. La mutilation des oreilles était infligée aux contrevenants en Castille, en Bohême et Moravie, en Milanais, dans le canton de Berne. Or, malgré tant de menaces, trop souvent brutalement exécutées, un seul Etat réussit à se débarrasser de sa population tzigane: celui des Province-Unies des Pays-Bas, au milieu du XVIII^e siècle.

En Suède et au Danemark, la peine capitale était prévue par la loi, mais ne fut pas appliquée. Au reste, les royaumes

scandinaves qui recrutaient les Tsiganes en grand nombre au cours des guerres qui ensanglantèrent l'Allemagne et la Pologne ne pouvaient refuser l'asile à leurs familles.

La Russie se montra assez libérale à l'égard des Tsiganes. Seulement quelques parties de l'Empire leur furent temporairement interdites: ainsi, par ordre de l'impératrice Elisabeth en 1759, le gouvernement de Saint-Petersbourg.

En Hongrie, les Tsiganes surent se rendre indispensables grâce à quelques-unes de leurs activités essentielles: la musique, le travail du métal, le maquignonnage.

A l'encontre de la plupart des Etats européens qui s'efforçaient de chasser les Tsiganes de leurs territoires, les principautés roumaines (Moldavie et Valachie) leur interdisaient de passer à l'étranger et pour cela, depuis le milieu du XIV^e siècle, les réduisaient en esclavage. Ce n'était pas une mesure pénale: c'était un moyen de conserver par la contrainte une main d'œuvre jugée indispensable. Il en fut ainsi jusqu'au milieu du XIX^e siècle: le dernier édit de libération date de 1856.

Mettre un point final à des siècles de persécutions, ce fut au «siècle des lumières» l'ambition des gouvernements dits de «despotisme éclairé». L'impératrice Marie-Thérèse et son fils, l'empereur Joseph II, résolurent de faire le bonheur des Tsiganes mais pas à leur façon: ils devaient abandonner leur langue, leur style de vie, et moyennant le don de maisons, de bétail, d'outillage agricole, devenir de bons paysans. Ce fut l'échec. De même en Espagne, Charles III tenta d'intégrer dans la société espagnole les Gitans généralement honnis. Mais les «nouveaux Magyars» et les «nouveaux Castillans» risquaient de perdre leur identité dont ils étaient si jaloux.

Au XIX^e siècle, le régime des tracasseries administratives n'était pas terminé. En France, sous le Consulat et le Premier Empire, de rudes opérations policières furent conduites contre les Bohémiens. En 1802, plus de cinq cents d'entre eux, hommes, femmes et enfants, furent raflés dans le Pays basque, et répartis durant près de quatre années dans des entreprises de travaux forcés, des prisons ou des dépôts de mendicité. Avec une moindre rigueur, les administrations du Second Empire et de la Troisième République surveillaient étroitement une population flottante.

OR, l'effectif de cette population ne faisait que croître. Il y eut en effet de nouvelles vagues de migrations. Des Gitans d'Espagne, pour la plupart marchands de chevaux, d'ânes et de mulets, se répandaient dans tout le Midi de la France. Des tribus entières arrivèrent d'Europe orientale à la suite de la libération des Tsiganes roumains (le groupe «Rom» comprenant beaucoup de chaudronniers et de monteurs d'ours). En 1872, les Manouches d'Alsace et de Lorraine optèrent en grand nombre pour la France. Les «Sinté piémontais» franchissaient les Alpes.

Les populations s'inquiétaient de cette prolifération. Il y eut quelques incidents violents (à Toulouse, des journées d'émeute). Les conseils généraux et les conseils municipaux réclamaient des mesures d'exception. Le Parlement, en 1912, institua le carnet anthropométrique; sans imposer la sédentarisation, il rendait le nomadisme très difficile. Ces mesures discriminatoires ne devaient être abrogées que par la loi du 3 janvier 1969.

L'Angleterre n'était guère plus libérale. En 1817, aux quatre sessions du comté de Norfolk, il fut résolu de faire arrêter tous les Gypsies et de les déferer aux justices de paix. En Suisse, les nomades étaient chassés de canton en canton.

Le pire, ce fut encore en Allemagne. La Bavière, au début du XIX^e siècle, fermait ses frontières aux Tsiganes étrangers. L'on connaît l'effroyable hécatombe qui eut lieu, sous le régime national-socialiste, au cours de la dernière guerre. Presque tous les Tsiganes qui vivaient en Allemagne et en Pologne, beaucoup d'autres qui se trouvaient dans les pays occupés, étiquetés comme «asociaux» (puisqu'on ne pouvait les ranger parmi les Sémites) furent dirigés vers les camps de concentration pour être employés aux travaux les plus pénibles ou bien pour périr dans les fours crématoires. Ce fut, après celui des juifs, l'un des plus grands génocides de l'Histoire.

François de Vaux de Foletier (*)

* François de Vaux de Foletier, ancien directeur des Archives de la Seine et de la Ville de Paris, est l'auteur de deux ouvrages sur l'histoire des Tsiganes: «Les Tsiganes dans l'ancienne France» (Soc. d'Editions géogr. et touristique, 1961) et «Mille ans d'histoire des Tsiganes» (Fayard - 1970) ainsi que de nombreux articles.

les routes du rejet

Suscité et entretenu par les pouvoirs publics et l'administration tout au long des siècles précédents, le racisme antitsigane est encore bien vivant. Certaines communes de France sont devenues des « no tsigane's land ».

Le catalogue des idées reçues n'est jamais autant mis à contribution que lorsqu'il s'agit de définir le mode de vie de l'homme tsigane, de cerner son identité. Cet être errant et donc suspect qui tel un escargot sillonne les routes du monde en emportant avec lui sa maison, a été, tour à tour, un voleur de chevaux, un kidnappeur d'enfants, un bandit de grands chemins, un instable ayant abandonné ses racines dans un pays lointain et en cherchant d'autres dans un ailleurs hypothétique.

De même que le Noir est un grand enfant qui n'atteindra jamais l'âge adulte; le juif un apatride tout comme le Tsigane, un adorateur du Dieu Argent; l'Arabe un obsédé sexuel; le Tsigane est un voleur, un « hors statut », donc un hors-la-loi.

A l'inverse, il se trouve des gens pour estimer que, précisément, le mode de vie de l'homme tsigane, son mépris des frontières, sa répugnance à la vie sédentaire, son amour de la liberté, sa musique, ses coutumes, ses femmes si belles, sa roulotte en font un personnage pittoresque, sympathique. Dans ce cas de figure, le Gitan ne fait pas peur. Il devient un personnage folklorique dont l'image détournée à des fins publicitaires permet de vendre des paquets de cigarettes.

Dans un cas comme dans l'autre son identité est avilie et méprisée, détournée et réduite. Le phénomène s'est accentué ces dernières années. La société industrielle, avide de rentabilité et d'efficacité, voit dans le mode de vie des itinérants un anachronisme, la survivance d'un passé qui ne doit plus avoir cours.

Les Tsiganes doivent s'intégrer. Il ne s'agit pas là d'une nouveauté. Depuis leur apparition en Europe, les Tsiganes ont lutté contre une avalanche d'édits, décrets, lois visant à limiter leur présence et porter atteinte à leur identité, leurs coutumes.

Hier, on voulait les détruire; aujourd'hui les méthodes se sont adoucies. Il s'agit de les sédentariser. L'infâme carnet anthropométrique (1) a été supprimé en France seulement en 1970 et remplacé par le carnet d'identité dont le contrôle est moins fréquent.

La suppression dans l'arsenal répressif des dispositions les plus discriminatoires n'a pas amélioré pour autant de façon sensible les conditions de vie des nomades. Le monde tsigane est confronté en 1979 à de graves difficultés que l'on peut sommairement regrouper sous trois chapitres. 1. Le racisme issu des problèmes de cohabitation; 2. La situation sociale découlant des mauvaises conditions de vie; 3. La place que la communauté doit occuper dans la société.

Le racisme antigitan s'exprime là où les itinérants et les sédentaires sont en contact, c'est-à-dire essentiellement aux abords des camps de stationnement. Initialement, rien n'était prévu pour leur accueil. Les itinérants s'installaient au hasard de leurs pérégrinations sur les terrains vagues qui ceinturent les villes. Ils n'avaient pas le choix. Chassés par les communes, persécutés par les populations locales, montrés du doigt, ils erraient de terrain en terrain sans espoir de se fixer pour un temps plus ou moins long. Une circulaire du 3 octobre 1913 (2), en vigueur jusqu'en 1970, précisait en effet: « Les maires ont le droit d'interdire le stationnement sur la voie publique ou sur les terrains communaux des voitures servant au logement des nomades. Les préfets ont les mêmes pouvoirs sur leur département. »

Une jurisprudence rendue le 25 novembre 1968 par le Conseil d'Etat supprima sur le papier ces dispositions (3) et quelques mois plus tard une loi (J. O. du 3 janvier 1969) fixait un nouveau cadre juridique réglementant le stationnement des nomades.

« Il est indispensable, écrivait le législateur, que les municipalités contribuent dans toute la mesure du possible à l'installation et à l'équipement de lieux de stationnement offrant aux nomades des conditions de vie décente. »

Dans l'esprit des rédacteurs de cette loi, qui à aucun moment n'ont daigné demander l'avis des Tsiganes et de leurs représentants, l'objectif prioritaire restait cependant « la sédentarisation progressive des nomades ainsi que leur intégration dans la communauté ». Elle prétendait régler les problèmes de cohabitation entre ethnies différentes par une assimilation des Tsiganes. On acceptait d'installer des aires de stationnement non pas pour leur faciliter la vie mais plus simplement parce que « l'expérience démontre que la sédentarisation a pour préalable indispensable une phase transitoire au cours de laquelle les nomades s'habituent à séjourner durant des périodes plus en plus longues dans les mêmes lieux. Ce stationnement prolongé permet notamment d'assurer la scolarisation des enfants, de donner à certains adultes un début de formation professionnelle, d'inciter les familles à mieux observer les règles de l'hygiène ».

BIEN que moins répressive que celle de 1912, cette loi persiste à nier l'identité tsigane et perpétue dans la population des préjugés antinomades là où les camps pour itinérants existent. A Amiens, une aire de stationnement a été créée par la ville. A l'origine, les « gens du voyage » s'installaient sur des terrains longeant un canal ombragé où, le dimanche, les Amiénois se donnaient rendez-vous pour des promenades. Des protestations de la population conduisirent la municipalité à acquérir un terrain susceptible d'héberger les itinérants. Ce terrain est situé au quartier de Longpré, un petit bourg rural rattaché à la ville d'Amiens. Il est flanqué à l'est par la cité du Grand Marais, un ensemble composé de baraques grises et tristes. Construites après la Seconde Guerre mondiale à titre provisoire, elles accueillent environ 300 personnes, des Français essentiellement.

A côté, s'élèvent les locaux de la S.P.A. ainsi que des dépôts de matériaux municipaux. Au sud, au quartier Etouvie, des H.L.M. ont poussé comme des champignons. A l'ouest, des villas individuelles accrochées sur une petite colline font face au camp d'itinérants. Le camp lui-même, coincé entre un ancien bidonville et une fourrière à voitures est laissé à l'abandon. Le macadam est parcouru par de longues blessures: trous, bosses, dénivellations qui ne doivent pas faciliter les manœuvres des caravaniers. Les ordures s'entassent à l'intérieur de l'aire, contre le grillage abattu depuis longtemps. « Le service de nettoyage passe une fois toutes les trois semaines », explique une habitante de Longpré. Les toilettes sont inutilisables. L'électricité est inconnue. Les Tsiganes

sont contraints de se brancher sur les batteries de leur voiture s'ils veulent s'éclairer.

L'installation des Tsiganes à Longpré n'a jamais été acceptée par la population environnante. A la veille des élections municipales de 1977, un comité de quartier est mis en place. Son programme? « Obtenir le transfert du camp. » Les riverains, ceux qui occupent les villas résidentielles proches, se plaignent de la fumée, du bruit, des jeux des enfants dans la rue, de l'absence d'hygiène, de l'insécurité, des vols et agressions.

Or, en ce qui concerne ce dernier point deux vols seulement ont été commis en tout et pour tout en deux ans. Le comité de quartier n'a pas craint pourtant de présenter l'affaire sous un jour apocalyptique. Dans un communiqué publié dans le Courrier picard il a lancé un véritable appel au meurtre: « Quand donc les autorités responsables comprendront-elles que les honnêtes gens, lassés d'assister à l'impunité ou au laisser-aller qui semblent caractériser notre époque, pourraient passer à l'action directe ou collective? A force de songer à se défendre, ils seraient aussi capables de prendre des risques et, à leur



Image habituelle de l'abandon dans lequel sont laissés les maigres commodités mises à la disposition des itinérants. Ici, Longpré.

django

Le génie musical des Tsiganes a toujours fasciné les Occidentaux. La musique tsigane a ainsi influencé Brahms, Liszt et Ravel qui a écrit une rhapsodie pour violon et orchestre intitulée: « Tsigane ». Mais, pour les Français, la musique « gitane », c'est Django Reinhardt.

Django, le génial improvisateur, le virtuose vertigineux de la guitare dont les notes « pinçaient le cœur de Léon-Paul Fargue », est une merveilleuse exception dans l'histoire du Jazz. Il n'y a pas de « style gitan » en Jazz, comme on le dit souvent, il y a le « style Django ». Comme ses cousins des Balkans ou d'Espagne qui ont su assimiler le folklore environnant pour créer un art authentiquement tsigane ou gitan, Django assimila le langage du Jazz, tout en le respectant et il y vécut sa merveilleuse aventure d'artiste créateur.

On a beaucoup parlé de sa virtuosité inégalable, malgré le handicap d'une main gauche mutilée (celle du manche de la guitare) à la suite de l'incendie de sa roulotte quand il avait 18 ans. Il réussit à rééduquer sa main, s'inventant une technique personnelle. Même des virtuoses accomplis, avec leurs 10 doigts, ont vainement cherché à reproduire ses traits. Il alliait à sa virtuosité une imagination, une sensibilité et une originalité sans égales. A ce dernier égard, le quintette à cordes du Hot Club de France de 1936 était un peu en marge des formes pratiquées par les jazzmen des Etats-Unis.

Ce qu'on sait moins, c'est que ce musicien qui ne sut jamais lire la musique, était « le musicien ». Il avait une oreille musicale exceptionnelle. Il décelait avec une sûreté miraculeuse la moindre faute d'exécution au cours d'une répétition d'orchestre symphonique. Il savait analyser immédiatement la composition de l'accord le plus complexe. Il était attiré par les subtilités des musiques les plus élevées, ce qui explique qu'il fut l'un des premiers admirateurs de Charlie Parker en France.

Django était peut-être encore plus un compositeur qu'un instrumentiste et il a semé toute sa vie de nombreuses compositions dotées de mélodies charmantes, d'une trame harmonique subtile ou d'une structure rythmique originale qui font déplorer qu'il n'ait pu mieux réaliser l'épanouissement de son talent.

Mais surtout, Django était un homme, un frère, un vrai. Le cotoyer était un rare moment de fraternité, de vrai bonheur. Toute sa carrière est marquée d'épisodes désohilants provoqués par son caractère fantasque et par ses sentiments généreux envers ses « frères » ou les « gadgés » qu'il aimait, épisodes dont les conséquences étaient parfois très mal ressenties par les patrons de cabarets ou de salles de concert! Et c'est au milieu de ses amis qu'il mourut en 1953, enlevé par une congestion cérébrale. Il avait 43 ans.

Mais on n'oublie jamais Django. Son œuvre est toujours vivante. Sa musique est toujours jouée par ses héritiers Manouches: son frère Joseph, Raphaël Fays, la « tribu » des Ferret: Baro, Sarane, Matlot, Challain, et beaucoup d'autres. Le souvenir de Django vit encore chez les jeunes qui se sont engagés dans les chemins actuels du Jazz, tels Boulou Ferré, Christian Escoudé, Larro Soléro ou René Mailhes, chez qui demeurent une certaine qualité d'émotion et un charme sonore dont les autres guitaristes ne peuvent complètement rendre compte.

Robert PAC

tour déclencher des représailles faisant leur cet adage qui dit que la meilleure défense est encore l'attaque. »

Ces propos incitant à la formation d'une milice sont accompagnés, sur le terrain, de discriminations. Un cafetier refuse de servir les Tsiganes et surtout leur interdit d'utiliser le téléphone alors que ce moyen de communication est souvent le seul dont disposent les itinérants. La grande majorité d'entre eux ne sait ni lire ni écrire.

LES réactions, il faut le souligner, ne sont pas toutes aussi hostiles. Un épicière avoue que les Tsiganes sont de bons clients, de bons payeurs. Il n'a rien à leur reprocher. Les enfants, qui étudient dans une école primaire où on a accepté de les recevoir, vivent en bonne intelligence avec leurs camarades de la ville.

Le gardien (officieux) du camp se félicite pour sa part des excellentes relations qu'il a nouées avec les itinérants. La plupart des Tsiganes travaillent, même si le niveau de vie est bas. Ils exercent des petits métiers: travail de l'étain, de l'osier, vente de draps, de tapis, de serpillères, de matelas, etc.

De plus, les itinérants qui fréquentent Longpré sont surtout des gens de passage. Rares sont les familles qui s'y installent pour plusieurs mois. Les haltes « prolongées » ont en général deux explications.

1. Difficultés financières ne permettant pas l'achat de l'essence indispensable à la poursuite du voyage.

2. Nécessité de poursuivre la scolarité des enfants. A cet égard il convient de dénoncer avec la plus ferme vigueur les municipalités qui limitent à 48 heures le stationnement des itinérants et rendent impossible toute scolarisation (4). Les ■■■

arguments avancés par les membres du comité de quartier (manque d'hygiène, insécurité) ne sont guère convaincants. Peut-être faut-il chercher l'explication de leur attitude dans le fait que les villas qu'ils occupent sont sous-évaluées en raison de la présence du camp.

POUR éviter que l'escalade ne débouche sur un drame, deux réunions auxquelles ont participé, la municipalité, le comité de quartier, le mrp local (5) et les Tsiganes et leurs représentants, se sont tenues à l'hôtel de ville. La municipalité a promis de réaliser des aménagements, à savoir : réfection du sol, installation de sanitaires séparés pour hommes et femmes, de points d'eau supplémentaires, de l'électricité, nomination d'un gardien, promulgation d'un règlement intérieur.

Ces travaux devaient être terminés en octobre. Or, en décembre l'opération n'était pas encore engagée.

Le comité de quartier poursuit ses pressions et exige toujours que le camp soit transféré ailleurs. On parle d'un terrain situé près de la Somme, à quelques mètres d'une usine polluante dans un endroit isolé sans commerces ni école.

Le mrp local a réagi en envoyant au maire une lettre. Elle affirme : «... Nous sommes stupéfaits quand nous croyons découvrir que la concertation n'est peut-être qu'un prétexte pour faire endosser par les itinérants qui y participent la nécessité d'un déplacement de terrain. Cela voudrait-il dire que de toute façon l'affaire est réglée par avance et que, comme nous le craignons il y a un an, la municipalité a jugé plus commode d'accepter les revendications et les pressions racistes que de

donner suite à des promesses faites trop à la légère... ».

Les événements qui se sont produits à Amiens ne sont pas, hélas ! exceptionnels.

La cohabitation entre Tsiganes et populations locales pose d'énormes difficultés aggravées par l'introduction des poisons que sont le non-respect du droit à la différence et le racisme.

Que ce soit à Lille où par arrêté municipal le stationnement des itinérants a été limité à 48 heures ; à Ivry où l'action conjuguée de la spéculation immobilière et du racisme ont créé un climat de tension (pétitions, quadrillage policier, expulsion de familles) contre les Tsiganes d'origine yougoslave, installés en immeubles ; à Plaisir ou des pétitions (6) ont circulé demandant le départ des Tsiganes ; à Nîmes et ailleurs où les Tsiganes ont été victimes du racisme, on a pu constater que l'ostracisme qui frappe les itinérants est profondément ancré.

COMMENT pourrait-il en être autrement alors qu'une certaine presse, alors que certains élus contribuent, par leurs écrits, leurs déclarations, à jeter un voile de suspicion sur tout un peuple (7) ? Comment qualifier l'attitude de cet avocat qui, au cours d'un procès, a stigmatisé « ces Gitans qui prolifèrent comme des rats » ?

Que penser de cette revue destinée aux maires français qui suggère que les élus mobilisent la population contre les itinérants chaque fois qu'il s'en présentent ?

Quel crédit peut-on accorder à ces conseillers généraux du Puy-de-Dôme qui se sont déshonorés en tenant des propos ouvertement racistes à l'occasion d'une session extraordinaire (14 juin 1978) consa-

Longpré : un point d'eau pour l'ensemble du camp.



Photo : d.r.



Photo : Elie Kagan.

Bien souvent la baraque remplace la roulotte

crée à l'aménagement d'un terrain de stationnement pour les itinérants (8) ?

La lecture du procès-verbal de la séance se passe de tout commentaire. En voici quelques extraits :

M. Marignier : «...J'ai été obligé d'aménager un terrain pour les recevoir (n.d.l.r. : les Gitans). J'ai amené l'eau, installé des blocs sanitaires. Mais, vous les connaissez mal, les Gitans : ils ne vont pas aux cabinets comme tout le monde, ils vont ailleurs (hilarité !). »

M. le Président : Il y vont même avec facilité alors qu'il y a des citadins qui prennent des médicaments (rires !)

M. Marignier : M. le Préfet, vous m'envoyez des circulaires en disant qu'il faut faire nettoyer mais je ne peux pas envoyer quelqu'un ramasser toutes les ordures que font ces gens-là... Vous n'arrangez pas les chemins communaux et vous dépensez 3 millions pour les Gitans et il n'y a pas moyen de s'en débarrasser. Ce qu'il faut ce sont des C.R.S. Je vais vous donner un exemple : il y a deux ans, il y a eu une telle horde de Gitans que toute la population en a été effrayée. Les gens commençaient à prendre leurs fusils. Le préfet m'a dit : « Je ne peux rien y faire, vous devez les recevoir. » Le colonel de gendarmerie Raby est venu à mon secours. Il a envoyé 50 gendarmes qui sont arrivés mitrailleuse au poing...

M. Coutarel : Mon cher collègue Marignier, moi non plus je ne suis pas satisfait, parce que vos nomades polluent non seulement le canton de Marignies mais viennent polluer le canton de Lezoux...

M. Chauv : Il serait bon, peut-être, de cantonnaliser les nomades...

M. Lecuyer : Je serais d'accord avec la proposition de notre collègue, en la modifiant. Il faudrait leur faire une île d'où ils ne pourraient pas sortir (rires !).

M. Marignier : On me dit que je suis raciste, mais quand il y a 15 % d'une population qui est constituée par des gens qui ne sont pas nos égaux, il faut bien le dire, qui ne nous ressemblent en rien et qui ne veulent pas nous ressembler, on ne peut les garder !

Ces conseillers généraux du Puy-de-Dôme militeront-ils un jour en faveur d'une « solution finale » du problème tsigane (9) ? Les insultes qu'ils ont proférées, les provocations à la discrimination, à la haine dont il se sont rendus coupables, alimentent en général les conversations des habitués du Café du commerce. On ne pensait pas qu'elles pourraient également emperster l'atmosphère d'une assemblée départementale. Elles ont le mérite, toutefois, de montrer à ceux qui n'en étaient pas tout à fait convaincus que le racisme antitsigane, le mépris des droits des minorités, la haine de celui qui vit autrement sont encore enracinés dans les mentalités et qu'il se trouve toujours des « responsables » pour jouer le rôle odieux de boute-feux.

DES remèdes existent. Dans la région grenobloise où des campagnes de pétition contre les itinérants s'étaient développées, 22 localités se sont regroupées dans un syndicat intercommunal afin de définir en commun une politique de stationnement qui satisfasse toutes les parties concernées. Une solution satisfaisante a été dégagée. Des mini-terrains d'une capacité de six à huit caravanes ont été créés. Chaque emplacement est pourvu d'une borne individuelle comprenant l'eau et l'électricité. Des toilettes, en nombre suffisant, ont été installées. Ainsi que le demandaient les Tsiganes, un gardien veille au respect du règlement intérieur.

La création d'un tel terrain à Saint-Martin d'Hères a posé de nombreux problèmes, la population locale manifestant son opposition. Le maire n'a pas hésité, alors, à faire du porte à porte, expliquant avec force détails aux riverains le projet. Il a obtenu gain de cause et le camp, « l'équivalent d'un camping trois étoiles », a été construit. Son coût : 15 millions de centimes. En un an, aucun conflit n'a été signalé.

Il est à espérer que cette initiative positive fera tache d'huile et incitera d'autres communes à installer de telles aires de stationnement.

CERTES, tous les problèmes n'en seraient pas pour autant réglés comme par un coup de baguette magique. La lutte contre le racisme antitsigane doit aussi tenir compte de la situation sociale qui est faite à ce peuple. De nombreux Tsiganes salariés avouent ne pas révéler leur origine ethnique à leur employeur par crainte de perdre leur emploi. Ces précautions se sont avérées illusoires à l'usage. L'aggravation de la crise économique les a touchés plus que d'autres. Les Tsiganes, tout comme les

immigrés, sont licenciés en priorité ce qui contribue à les marginaliser un peu plus et à interdire, à ceux qui le souhaitent, l'intégration dans la société industrielle.

Le défi est de taille. Il est possible de le relever à condition que les difficultés dues à la cohabitation soient résolues dans un esprit respectant l'identité et les coutumes des Tsiganes. Il faut passer aux actes. Les « fils du vent » se méfient des promesses qui ne sont souvent que des paroles en l'air.

Jean-Pierre GIOVENCO

(1) Le carnet anthropométrique était imposé aux Tsiganes à partir de l'âge de 13 ans. En plus des noms, prénoms, surnoms, date et lieu de naissance, il portait des indications sur la hauteur de la taille, celle du buste, l'envergure, la longueur et la largeur de la tête, le diamètre zygomatique, la longueur de l'oreille droite, la longueur des doigts médium et auriculaire gauches, celle de la coudée gauche, celle du pied gauche, la couleur des yeux ; des cases sont réservées pour les empreintes digitales et pour les deux photographies (profil et face) du porteur du carnet.
(2) A cette époque les nomades étaient assimilés à des repris de justice. Cette circulaire qui, rappelons-le, est restée en vigueur jusqu'en 1970 précisait : « Les nomades sont généralement des roulistiers n'ayant ni domicile, ni résidence, ni patrie, la plupart vagabonds présentent le caractère ethnique particulier aux Romaniels, Bohémiens, Tsiganes, Gitans qui, sous l'apparence d'une profession problématique, entraînent le long des routes sans souci des règles de l'hygiène ni des prescriptions légales. Ils exercent ou prétendent exercer un métier. » Ces préjugés imprègnent encore la mentalité de nombreux Français.
(3) L'interdiction de stationnement étant présentée comme contraire au principe de la liberté individuelle garantie par la constitution.
(4) Les problèmes liés à la scolarisation sont ceux qui se posent

avec le plus d'acuité au monde tsigane. Les écoles, les C.E.S. n'acceptent pas toujours de recevoir les itinérants, prétextant le manque de place. D'autre part, les « gens du voyage » ne restent bien souvent que quelques jours dans un endroit, d'où de graves perturbations chez l'écolier. Un livre, une école chez les Tsiganes (Ed. droit et liberté) fait le point sur ce délicat sujet (15 p.).
(5) Il convient de saluer ici l'excellent travail effectué par les militants antiracistes locaux qui, par leurs interventions (enquête, popularisation du problème, discussions, etc.) ont contribué à mieux faire connaître les itinérants.
(6) La pétition est l'arme préférée des populations qui n'acceptent pas l'installation de Tsiganes près de leur domicile.
(7) Pour s'en convaincre il suffit de lire les pages « faits divers » de la plupart des journaux de Paris ou de province pour constater combien peuvent être dangereuses les généralisations hâtives à partir d'un événement isolé.
(8) Il convient de savoir que la loi de 1969 institue une commune de rattachement. Chaque Tsigane est ainsi lié à une localité où il peut aller voter, par exemple. La plupart des itinérants possèdent la nationalité française.
(9) Les Tsiganes, comme les Juifs, ont été décimés durant la Seconde Guerre mondiale par les nazis. Ce peuple a connu l'extermination dans les camps de concentration.

rom, tsigane, gitan

Les plus anciennes troupes tsiganes circulant en France sont signalées en 1419. Les textes des chroniqueurs en donnent des descriptions précises, et les archives des communes gardent souvent trace du passage de ces errants.

Malgré persécutions et tracasseries administratives, leur présence s'est maintenue à travers les siècles. Et chaque région a encore aujourd'hui sa manière de différencier les Tsiganes : ils sont nommés Caravaques en Provence, Calourets en Vendée, Camps Volants en Bourgogne, Beurdingins en Saintonge. Ce sont des Cascarots ou des Biscayens dans le Pays Basque ; en Berry les « Bohémiennes » qui font le porte à porte sont des Gourgardines.

Quant à eux, ils refusent de reconnaître ces appellations et selon le groupe auquel ils appartiennent, se nomment Rom, Manouche ou Gitan.

Les Rom sont les plus caractéristiques, ayant conservé le plus fidèlement les traditions. Les femmes sont reconnaissables à leurs longues jupes bariolées. Nomades venus des Balkans, ils sont aussi appelés Hongrois. Ils voyagent sur de longs parcours, ayant encore parfois leurs tentes rectangulaires, s'arrêtant surtout près de Paris et de certaines grandes villes, dont Lyon et Marseille. Ils se divisent en plusieurs sous-groupes, dont le nom rappelle le métier qu'ils pratiquent.

Les Manouches, ou Sintî, ont longtemps séjourné en Allemagne, d'où leurs noms germaniques et leur dialecte comprenant de nombreux mots allemands. Ce sont les plus nombreux en France. On trouve parmi eux des artistes ou des musiciens de grand talent tel Django Reinhardt.

Les Gitans seraient arrivés en France après avoir voyagé à travers l'Afrique du Nord et l'Espagne. Ils se rencontrent presque exclusivement dans le Midi et le sud-ouest de la France, la plupart sédentarisés. Deux clans existent, les Catalans et les Andaloux.

Au-delà de cette différenciation entre communautés, les Tsiganes sont restés fidèles à une culture vivante, centrée autour de quelques grands principes : nomadisme, fidélité et respect envers les traditions, regroupement autour du « lignage », enracinement dans une langue. Le contrôle de la vie sociale et le règlement des litiges est assuré par une institution originale, la kriss, à la fois tribunal et instrument de cohésion.

Les solidarités à l'intérieur des groupes sont importantes et prennent différents sens : solidarité familiale, solidarité de regroupement, partage du travail. Nomades et sédentarisés se retrouvent unis par de nombreux traits culturels communs qui leur permettent de se définir en tant que Tsiganes et d'affirmer leur identité face aux Gadgés ainsi qu'ils nomment les non-Tsiganes.

Jacqueline CHARLEMAGNE
documentaliste à l'Association des études tsiganes

Toute votre vie, vous vous souviendrez
du mariage de vos rêves...

PRONUPTIA
DE PARIS



M. J. J. J.

Pour les mariés, le cortège et les invités,
une prestigieuse collection **PRONUPTIA** et JACQUES HEIM

MAGASIN PRINCIPAL :

18, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
Tél: 770.23.79

Plus de 240 magasins, à Paris, en France
et dans les principales villes de l'étranger.

Catalogue couleur 7 F en vente chez votre marchand de journaux.
Remboursé pour tout achat.

L'ORT prépare aujourd'hui les Carrières de demain

8 Centres en France...
Près de 8 000 élèves par an...

Aidez l'ORT dans sa lutte contre le chômage en lui versant :

- La Taxe d'Apprentissage (y compris le Quota d'Apprentissage)
- 1/10 de la Taxe de Formation Professionnelle Continue.

Industriels, Artisans et Commerçants!

Sans dépenses supplémentaires vous pouvez aider l'ORT à donner un métier aux milliers d'élèves et apprentis qui fréquentent ses écoles à Paris et en province.

Les entreprises sont dégreuvées pour la totalité de leurs versements,

L'ORT se tient à votre disposition pour calculer la Taxe d'Apprentissage que vous pouvez lui verser.

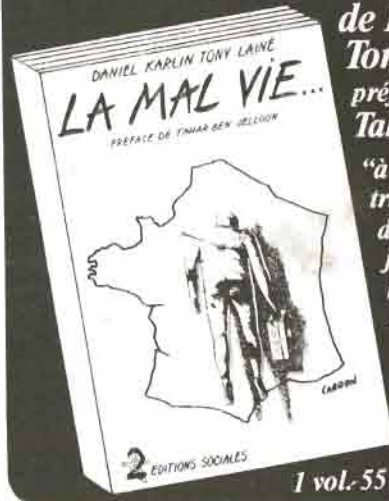
- PARIS : 10, Villa d'Eylau (16^e) - Tél. 500.74.22
- LYON : 133, rue Marius-Berliet - Tél. 74.25.05
- MARSEILLE : 3, rue des Forges (10^e) - Tél. 79.61.65
- STRASBOURG : 14, rue Sellénick - Tél. 35.13.24
- TOULOUSE : rue Etienne-Collouguès à Colomiers - Tél. 78.01.62
- ÉCOLE DE TRAVAIL-ORT : 4 bis, rue des Rosiers - 75004 Paris - Tél. 272.03.45

es éditions sociales

vous avez vu à la télévision un nouveau film

LA MAL VIE...

c'est aussi un nouveau livre



de Daniel Karlin,
Tony Lainé
préface de
Tahar Ben Jelloun

"à la découverte des
travailleurs algériens
de Marseille,
j'ai découvert
la malvie.
Enfant de l'exil
parler de vous
c'est parler
de moi".

Daniel Karlin

1 vol. 55 F

2 ÉDITIONS SOCIALES



mode enfantine

RAINETT

PARIS

■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■

exposition

**l'aventure ambiguë
de Léopold Sédar Senghor**

La Bibliothèque nationale inaugure la salle Mazarine rénovée avec une exposition consacrée à un des meilleurs poètes de langue française encore en vie : Léopold Sédar Senghor. L'actuel président du Sénégal fut le « premier agrégé de grammaire » africain. Ancien élève de khâgne au lycée Louis-le-Grand à Paris, où il se lia d'amitié avec son condisciple Georges Pompidou, Senghor participa activement au mouvement des étudiants africains et antillais pour la reconnaissance de ce qu'ils appelèrent alors, la « négritude ».

A l'instar de la démarche décrite par Cheick Hamidou Kane dans son roman « L'Aventure ambiguë », le contact avec la France transforme peu à peu Senghor en un « métis culturel », comme il se présente lui-même. La négritude, c'est d'abord cette nostalgie d'une identité à demi-perdue. Est-ce la raison des résonances puissantes qu'éprouve le lecteur européen à la lecture d'« Ethiopiques » ou de « Chants d'ombre ».

Témoin littéraire d'un des aspects de la lutte des Africains contre l'humiliation coloniale, Senghor est cependant trop impliqué pour s'arracher totalement à son nouvel univers et revenir à des sources que son peuple n'a jamais quittées.

La « négritude » revendique la différence, mais elle la fige également. Elle exalte l'« émotion nègre » mais laisse à l'Occident blanc les tâches du développe-



D.R.

Léopold Sédar Senghor en 1926.

ment. On en arrive tout naturellement à ce que le chantre des « valeurs nègres » soit également le chef d'un des Etats les plus étroitement inféodés aux grands capitaux français et à la politique de l'Elysée.

L'exposition de la Bibliothèque nationale permet au visiteur averti de lire dans les multiples documents qu'elle présente l'itinéraire singulier d'un homme d'Afrique plein de grec et de latin dont les vers amples et sensuels retracent merveilleusement un éternel retour inachevé.

Jean-Louis
SAGOT-DUVAUROUX

5000 ans d'art indien au petit palais

Le musée du Petit Palais présente une grande exposition qui offre un panorama très vaste des arts de l'un des peuples les plus importants et les plus passionnants du monde, le peuple indien, qui est aussi un peu le « père » des cultures européennes. Malgré une présentation un peu austère, c'est 5000 ans de statuaire, de miniatures, présentées par écoles historiques et régionales qui sont à admirer là, dans un ordre souvent

pédagogique. Statues magnifiques qui mêlent le religieux et l'historique. Délicates peintures de manuscrits, miniatures sacrées et profanes font de cet ensemble un pèlerinage enchanté aux sources d'une Inde toujours très vivante sur le plan artistique, sources qui sont aussi les nôtres (jusqu'au 28 février).

Y. T.

livres

**la flamme
du shabbath**

Comment faire comprendre à ceux qui ne savent pas, ou ont oublié, ce qu'est l'un des fondements, l'une des pierres angulaires d'une culture, d'une sensibilité religieuse? Sans doute en racontant son déroulement, son atmosphère, sa signification, replacés dans la vie quotidienne qui nourrit le concept envisagé. C'est ce qu'a réussi Josef Erlich dans son témoignage écrit en yiddish, traduit récemment dans l'excellente collection « Terre humaine » qui, contrairement à la plupart de ses autres volumes, préfère un récit vécu « romancé » au fruit des études de sociologues ou d'ethnologues. J. Erlich, aujourd'hui fonctionnaire de l'Etat d'Israël, où il vit depuis 1933, donne ici son journal de bord de près d'un quart de siècle de la vie dans son « shtetl » polonais natal (près d'Auschwitz, terrible signe de l'Histoire), dans une période indéterminée d'avant les années 30. Mais les dates exactes importent peu: il s'agit de faire comprendre de l'intérieur au lecteur ce que signifie ce « moment d'éternité » de la vie juive qu'est le shabbath hebdomadaire dans les

familles juives d'Europe centrale, et vraisemblablement chez les juifs d'aujourd'hui qui le respectent scrupuleusement.

Annexes et notes expliquent avec une grande simplicité la signification des rites, des gestes, des aliments, des paroles prononcées, des cérémonies religieuses, tous emprunts de mysticisme et nourris de la Bible perçue comme un livre vivant, à travers le quotidien (peut-être un peu idylliquement raconté) de la famille d'un pauvre colporteur. Les menaces de la police, des populations majoritaires d'alentour, les rumeurs de pogroms, tout cela pèse d'une angoisse indéfinie sur ces lueurs de bonheur et de fête. A rapprocher de l'excellente « Vie quotidienne des juifs hassidiques » (Hachette) de A. Mandel, ce document romancé poignant est aussi le reflet de croyances et d'un mode de vie communs à de nombreux juifs dans le monde, à Jérusalem comme à Moscou, à New York comme à Paris. C'est aussi une manière de modèle dans la relation pudique, affectueuse et digne de la vie d'une communauté, non pas prise comme simple objet d'étude: on la sent vivre physiquement et spirituellement avec intensité.

(Editions Plon/Terre humaine).
Yves THORAVAL

cinéma

insiang

« Le film est essentiellement l'étude de caractère d'une jeune fille ayant grandi dans les bas quartiers, à travers laquelle j'ai voulu montrer la violence des quartiers surpeuplés, la perte de la dignité humaine due à cet environnement et la nécessité de changer tout cela. »

C'est ainsi que le réalisateur philippin, Lino Brocka, présentait son film, *Insiang*, au dernier festival de Cannes où il constitua l'une des révélations de la Quinzaine des réalisateurs.

Derrière le mélodrame, les aventures d'*Insiang*, de sa mère, marchande de poissons, etc., c'est toute une réalité sociale faite de misère physique et morale qu'il nous fait découvrir. On souhaite

voir de nombreux autres films philippins de ce genre en France et, bien sûr, d'autres exemples du talent de Lino Brocka et des principaux acteurs du film: Hilda Koronel, Mona Lisa, Ruel Vernal et Marlon Ramirez. P.K.



D.R.

livres reçus

■ **Les Grandes Thèmes du Coran.** Enfin un petit livre clair et lisible qui donne en 126 pages tous les grands thèmes du livre sacré des musulmans, avec des traductions d'extraits significatifs du Coran. Et c'est aussi un livre sûr car il est l'œuvre de l'un des meilleurs islamisants de France, qui habite l'Égypte depuis trente ans, Jacques Jomier, dominicain, pionnier du dialogue islamo-chrétien. (Editions Le Centurion).

■ **Cités géantes.** Une enquête sur 24 métropoles mondiales menée par les journalistes du « Monde » : villes géantes, « clochardisées » du tiers monde : Kinshasa, Téhéran, Caracas, Le Caire, Calcutta, où les disparités entre riches et pauvres atteignent des dimensions hallucinantes. Urbanisation sauvage aussi dans les métropoles des pays industrialisés, dont les centres se vident des faibles revenus, des jeunes, des vieillards pour n'y voir cohabiter que les plus riches et les plus pauvres, dont les immigrés et les rescapés des ex-empires coloniaux : Paris, Londres, Hambourg. Une enquête implacable, passionnante, ouverte sur le vécu des autres peuples. (Editions Fayard).

■ **Cinéastes d'Afrique noire.** Guy Hennebelle, avec « Les Cinémas africains en 1972 » (chez le même éditeur) avait été le vrai découvreur en France, et en Europe, des cinémas africain et arabe, inconnus ici sinon de quelques spécialistes. Aujourd'hui il vient, avec une équipe de collaborateurs chevronnés, non seulement de dresser le bilan exhaustif de tous les nouveaux cinémas d'Afrique noire, dont les principaux créateurs sont interviewés, mais il en donne une filmographie complète avec les adresses où se procurer leurs films. Un livre qui ne peut qu'intéresser les cinéphiles, les animateurs et tous les amateurs des cinémas extra-européano-américains. (Ed. Soc. africaine d'Ed. : 32, rue de l'Echiquier, 75010 Paris).

■ **La Tunisie, pouvoirs et luttes.** Aborder, enfin, la Tunisie au-delà du mythe bourguibien amplifié complaisamment par les médias locaux aux ordres et ceux du monde occidental. Mais après Bourguiba, maintenant dans son ombre le peuple tunisien, l'un des plus jeunes du monde, quel futur ? C'est un bilan sévère de l'écono-

mie, de la société, de la culture d'un peuple, dans ses luttes et ses espoirs, dont près de 200 000 ressortissants habitent la France, par Mohsen Toumi. (éd. Le Sycomore).

■ **Il était des femmes dans la Résistance.** Déjà l'auteur de chaleureux témoignages écrits sur son engagement aux côtés des Noirs sud-africains, des Cubains, des Palestiniens, des Algériens (aux mêmes éditions), Ania Francos, poursuit seule, elle l'héritière d'une famille juive de Pologne anéantie par les nazis, l'épopée de ces femmes françaises qui, sans droit dans la société patriarcale d'alors, ont su trouver l'héroïsme de s'engager dans la Résistance. Beaucoup ont peuplé les camps de concentration, très peu sont revenues. (Ed. Stock)

■ **L'Affaire Chtcharansky.** « Une affaire Dreyfus à Moscou » aurait pu être le sous-titre d'un des procès les plus iniques des annales judiciaires soviétiques. Les avocats du mathématicien soviétique russe, dont Me Rappaport, membre du PCF et du mrap, illustrent non seulement les péripéties juridiques mais aussi, hélas ! les ingérences intolérables de l'appareil d'Etat soviétique dans la vie privée de ses citoyens et aussi la résurgence inquiétante d'un antisémitisme officiel. (Ed. Grasset).

■ **Quant vient le souvenir.** Un titre nostalgique, à l'accent de bilan : celui d'un professeur israélien, Saul Friedlander, qui se souvient de son itinéraire d'enfant juif né à Prague, réfugié en France, alors que ses parents disparaissent dans la tourmente. Recueilli par des prêtres français, il nous rapporte, avec son regard propre, la France provinciale de l'occupation. Ses réflexions sur l'Allemagne de l'après-horreur vont droit au cœur. (Ed. du Seuil).

■ **Chronique de la citadelle d'exil.** Encore un manuscrit d'Abdellatif Laabi, le poète prisonnier des geôles d'Hassan II depuis 1972, qui livre, en des lettres bouleversantes à sa femme, une tendresse immense et aussi les accents désespérés d'un prisonnier qui ne veut pas être anéanti par l'univers carcéral. (Ed. Barbare, Pelleautier, 05000 GAP)

■ **La Mal-Vie.** Recueillie par Daniel Karlin et Tony Lainé, cette

chronique de la vie de Naïm et Noureddine, deux travailleurs algériens dans le sud de la France, coupés de leurs racines et de leurs familles, saisi, à côté d'un film qui en est tiré, de l'intérieur, leurs

rappports avec la communauté française « d'accueil » et leur angoisse qui est parfois comme une négation d'eux-mêmes. (Ed. Sociales)

Yves THORAVAL

et aussi...

■ **« Les Lutttes arabes »,** série de manifestations organisées au théâtre des Amandiers à Nanterre, dans le cadre du cycle arabo-musulman (cf. droit et liberté n° 75). Au programme : « *Kafr Kassen* », un film sur la résistance palestinienne le 6 janvier ; « *Kahina, Djurdjura* », des femmes prennent la parole... anéantie par les nazis, l'épopée de ces femmes françaises qui, sans droit dans la société patriarcale d'alors, ont su trouver l'héroïsme de s'engager dans la Résistance. Beaucoup ont peuplé les camps de concentration, très peu sont revenues. (Ed. Stock)

■ **Au théâtre Jean-Vilar,** à Suresnes (1772.38.80), un concert le 13 décembre avec un jeune homme tranquille, Yves Duteil. Une chanson accessible, agréable, à consommer sur place... Le 24 janvier, premières représentations du Théâtre pour l'Enfance et pour la Jeunesse.

■ **A la Maison pour tous d'Elancourt** au centre des Sept-Mares (062.82.81), trois manifestations : Le 10 janvier « *les Garagouz* » spectacle de marionnettes à partir de contes populaires du Maghreb et d'Afrique noire ; le 13 janvier à 21 heures, « *Till l'espiègle* » par le Centre dramatique de La Courneuve : une mise en scène irrésistible, et beaucoup de fraîcheur et de spontanéité dans le jeu des comédiens, une bonne soirée garantie ; le 27 janvier, enregistrement en public de

l'émission « *Mosaïques* ». Entrée libre.

■ **A la Cité internationale,** boulevard Jourdan (589.38.69), trois spectacles à conseiller : « *Iakov Bogomolov* », de Gorki, par le Théâtre sur la place, à La Resserre ; « *Don Juan* » de Molière au Grand Théâtre, par le Théâtre de Bourgogne ; « *le Silence des oubliés* » à la Galerie.

■ **Des petits cailloux dans les poches** au Théâtre Oblique (805.78.51) du 12 janvier au 5 février qui vient d'organiser, par ailleurs, une semaine des arts africains particulièrement intéressante.

■ **Le 12 janvier 1979 à la Salle des Fêtes** de Méru dans l'Oise, représentation unique de « *Les Immigrés* », un spectacle de Jacques Kramer par le Théâtre de la Chimère. Souhaitons une bonne représentation à cette troupe.

■ **A l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme**, un spectacle consacré à « *Soleils fusillés* » de Paul Dakeyo, et réunissant de nombreux comédiens musiciens, a été présenté à l'UNESCO, le 27 novembre dernier, en présence de l'auteur. Signalons, enfin, que Paul Dakeyo s'est classé deuxième au Grand Prix de littérature d'Afrique noire, décerné, le 18 décembre, à l'UNESCO.

« *Soleil fusillé* » a été présenté à l'UNESCO.



D.R.

perret-l'amitié

Des artistes au service de la lutte antiraciste ! Le mois dernier Alain Souchon expliquait les raisons de son engagement dans ces mêmes colonnes. Ce mois-ci, c'est au tour de Pierre Perret, à qui l'on doit la chanson Lily, de lui succéder et de répondre aux questions de Mireille Carrère.

Mireille Carrère : Au moment où l'on assiste à une recrudescence du racisme, notamment dans les médias, les témoignages de personnes connues, d'artistes que le public admire sont importants pour l'opinion publique. Qu'est-ce qui est à l'origine de votre chanson Lily ?

Pierre Perret : Je crois que le racisme est présent en permanence, qu'il n'y a pas de mode et que c'est constamment qu'il faut lutter contre... Cette chanson, je voulais la faire depuis dix ans, car c'est quelque chose de très grave le racisme, aussi je ne voulais pas la rater.

M. C. : Vous avez déclaré sur les ondes : « on ne se battra jamais assez contre le racisme ». Qu'est-ce qui vous semble le plus efficace dans cette lutte, un discours politique ou une chanson ?

P. P. : Une chanson c'est beaucoup plus important. Elle reste gravée sur une tablette et ça passe mieux. Un discours, c'est dans le journal et ça peut se jeter à

la poubelle... De toute façon, ou l'on ressent ces problèmes ou l'on ne les ressent pas et certains ne ressentiront jamais rien. Mais ça peut, peut-être, les toucher et après, les faire réfléchir, et, toute modestie mise à part, je pense que ma chanson a apporté quelque chose. D'ailleurs on m'en parle beaucoup, de plus en plus.

M. C. : Comment, selon vous, lutter contre la peur de la différence, pour qu'on entende moins des phrases comme « Nous ne sommes pas racistes, mais on ne veut pas de ça chez nous ? » Comment apprendre aux enfants à respecter la différence ?

P. P. : C'est le racisme inconscient qui est le pire. Celui qui s'exprime de la manière suivante : « Nous ne sommes pas racistes, mais notre fille n'épousera pas un Noir. » Et c'est chez les enfants que tout peut se jouer. S'ils entendent leurs parents traiter quelqu'un de « bougnoule » par exemple. Il est vrai aussi que l'enfant est cruel. Il se moque de celui qui est différent, qui a les cheveux frisés, qui a un autre accent. C'est là que commence le racisme, entre Parisiens et Marseillais.

M. C. : L'école pourrait avoir un plus grand rôle à jouer dans ce domaine, surtout pour les enfants qui ont des parents racistes.

P. P. : Oui, peut-être. Mais comment ? Par des cours d'éducation civique ou quelque chose de similaire ?

M. C. : Comment faire pour que le grand public, lorsqu'il voit, par exemple, un travailleur immigré balayer dans le métro, voit aussi dans ce travailleur, la personne humaine qui vient souvent d'un pays où justement on y accueille bien les étrangers ?

P. P. : Beaucoup de gens ont un fond raciste. Pour beaucoup

l'étranger est suspect, a une image négative. Certains pensent même qu'on leur prend leur pain, alors qu'en fait... Je pense au sketch de Fernand Raynaud : le boulanger qui est étranger est chassé du village ; seulement quand il est parti le village n'a plus de pain ! En France on fait des simplifications aussi : certains métiers ne sont pas considérés et les personnes qui les exercent non plus. Effectivement, on ne voit pas la personne humaine derrière le balayeur, de la même façon que celui qui ne réussit pas est un « con », et que celui qui réussit est jaloux.

M. C. : Que pensez-vous des déclarations politiques liant présence des immigrés et chômage, alors qu'il est démontré que cela n'est pas lié et que leur venue est au contraire une condition de l'expansion pour l'économie nationale ?

P. P. : En effet, ce n'est pas vrai qu'immigration et chômage sont liés. D'ailleurs, la plupart des Français ne voudraient jamais faire les travaux des immigrés.

M. C. : On retrouve le phénomène du bouc émissaire, nécessaire en période de crise économique ?

P. P. : Oui, c'est le même phénomène que l'on observe quand on déclare aux gens : « Le taux d'inflation n'est pas mauvais puisqu'il est de 10,8 % et non de 14 %. » Ceci est très grave car on fait venir les étrangers indispensables à l'économie et l'on fait croire qu'ils sont la cause du chômage des autres.

M. C. : Etes-vous d'accord avec les paroles de Roger Garaudy : « L'avenir est de plus en plus dans le mélange des peuples... ? »

P. P. : Je suis tout à fait d'accord et trouve cela très beau. Lors de mes voyages j'ai remarqué que les personnes les plus belles étaient justement issues d'un mélange de races.

M. C. : Pensez-vous que la presse puisse publier toute déclaration, même raciste, sous couvert d'information historique ?

P. P. : Je trouve les récentes déclarations de Darquier de Pellepoix scandaleuses, d'autant plus qu'elles ont été publiées pour des raisons d'argent. Ce sont les propos d'un vieillard gâteux. D'autres ont été enfermés par moins que cela !

Propos recueillis par Mireille CARRERE



apartheid à l'école ?

Nous avons fréquemment traité, dans cette rubrique, de la scolarisation des enfants étrangers. Mais la situation ne cesse de s'aggraver.

A première vue, on pourrait croire à une étonnante ignorance, déjà infiniment regrettable, des difficultés que peut rencontrer un enfant étranger d'intelligence normale mais handicapé du fait qu'il est loin de maîtriser l'usage de la langue française dans ses premières années de scolarité. Le considérer, à cause de cela, comme un « débile » paraît invraisemblable et pourtant, en fait, tel est le sort qu'on lui fait.

Mais l'on est fondé à sa demander s'il n'y a pas, en arrière-plan, une volonté bien déterminée de barrer la route des lycées et des universités aux enfants étrangers ainsi qu'aux petits Français des milieux les plus défavorisés. « Rentabilité » nous dit-on. Mais... à court terme. Nous parlerons plutôt d'élitisme et même de ségrégation.

L'article qui suit pose clairement et courageusement la question.

J. P.

Les commentaires de la radio et de la télévision, la presse officielle nous rebatent les oreilles avec le collège unique de MM. Haby et Beullac, grande réussite de la société « libérale avancée » dans laquelle nous vivons depuis 1958.

Collège unique sans filières ? Mais une première filière est créée dès le cours moyen première année, voire dès le CE 2, pour les enfants âgés de 13 ans et demi qui se voient ainsi écartés (1) du cycle d'observation du « collège unique » et orientés directement en classes préprofessionnelles ou en préapprentissage, parfois même en S.E.S., au côté des enfants issus des classes de perfectionnement (2).

Collège unique ou règne de l'égalité des chances ? Mais pour mettre en place les classes de sixième à 24 et 30 élèves en 1977 (et de cinquième en 1978), on a entassé les élèves de 5^e, 4^e, 3^e à raison de 35 par classe. Pendant trois années, les plus âgés vont payer chez l'« égalité des chances » des plus jeunes.

« Egalité des chances » dans ces classes de 6^e et 5^e grâce au « soutien » ? Mais le soutien a été inapplicable par manque de moyens en personnel et par manque de locaux. Au niveau des établissements, il fallait faire un choix : ou bien le personnel auxiliaire en surnombre assurait le soutien ou l'approfondissement et dans ce cas, les remplacements s'effectuaient grâce à ce personnel et disparaissait définitivement le soutien ou l'approfondissement... ou, si l'on appliquait à la lettre les textes officiels, les 2/3 des élèves étaient privés de 3 heures d'enseignement par semaine, (une en mathématiques, une en français et une en

langue) ; et placés théoriquement dans les centres de documentation inexistant dans la plupart des collèges donc livrés à eux-mêmes (3).

Egalité des chances en 5^e ? Mais à l'aube de l'an II de la réforme Haby, certains établissements ont reconstitué les filières anciennes aggravées où se côtoient les enfants qui relèvent d'une pédagogie indi-

vidualisée, pratiquée dans les anciennes classes de transition (les enfants « agités » (4)), tandis que les autres classes ont été épurées de ces éléments.

Egalité des chances en 4^e dès 1979 ? Mais le C.E.G.T. vient de repousser le décret d'application de la « réforme » au niveau des 4^e, décret où se profilent de multiples filières dont on ne pourra plus sortir si les classes à horaires aménagés disparaissent (cf *Le Monde* du 20 sept.).

fabriquer une main-d'œuvre sous-qualifiée

En réalité, la réforme a officialisé la ségrégation, l'apartheid. En effet, qui se retrouve à 13 ans et demi en CM1 ? En grande majorité, les enfants immigrés et les enfants de milieux défavorisés. Pourquoi interdit-on à ces enfants le passage en CM2, 6^e, 5^e ? Pourquoi ne multiplie-t-on pas les classes d'initiation à la langue française pour les uns et les séances rééducatives en dyslexie et dyscalculie pour les autres, et ce dans le collège même ?

Craint-on de retrouver les enfants non francophones et les enfants les plus défavorisés sur les bancs des lycées et les universités ? Ou bien la réforme Haby, appliquée par M. Beullac, ex-ministre du Travail, ne serait-elle pas calquée sur le 7^e plan, la « pédagogie nouvelle » n'étant qu'un rideau de fumée ? Ne s'agirait-il pas purement et simplement de fabriquer dès

Pour ces enfants l'apartheid à l'école est interdit sous les préaux.



Photo : Georges Azenstarck

l'école élémentaire une main d'œuvre sous-qualifiée sortie rapidement du système scolaire et facilement exploitable dès l'âge de 14 ans ?

combat pour la fraternité

Comment œuvrer pour la fraternité humaine dans ces collèges d'où sont exclus certains enfants... comme les enfants des ouvriers et paysans français l'étaient des lycées il y a 50 ans ? Le combat pour la fraternité est inséparable du combat pour un système qui ne sera plus basé sur le profit créateur de misère, de destruction, de guerres, de haine raciale ; combat pour un autre système scolaire qui ne cherchera pas la rentabilité (5) par compression de personnel, entassement d'élèves, mais œuvrera à l'épanouissement de chaque enfant, de chaque adolescent présent dans le pays ; combat pour l'application de la Convention européenne des Droits de l'Homme, pour l'abrogation des mesures restreignant les droits et libertés fondamentaux des travailleurs immigrés et de leurs familles. ■

1. Au lendemain du congrès du m.r.a.p., nous avons demandé l'abrogation de cette mesure contenue dans la réforme Haby, mesure contraire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme et qui introduit un barrage d'âge pour le droit à l'éducation (cf *Droit et Liberté* n° 367).
2. En Seine-Saint-Denis, en 1977/78, sur 2500 élèves de SES, 2000 sont des enfants d'immigrés non francophones, d'intelligence normale, dont le seul handicap est d'ordre linguistique.
3. La plupart des enseignants ont refusé et refusent encore de livrer à la rue les 2/3 de leurs élèves et prennent en charge la classe entière.
4. On lira avec intérêt un livre déjà ancien de M. Le Gall « Les échecs scolaires ».
5. La véritable rentabilité, n'est-ce pas la formation de docteurs, d'ingénieurs, d'enseignants de langue française qui pourront aider leur pays d'origine, et s'ils sont français, répandre à l'étranger la culture française ?
6. *Droit et Liberté*, mars 1978.

c.l.e.p.r.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Bouloungne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F

Membre donateur : 20 F Membre bienfaiteur : à partir de 30 F

L'adhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de *Droit et Liberté* par an.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. - 120, rue Saint-Denis - 75002 Paris avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Babouline, Institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris)

Droit et Liberté ■ n° 376 ■ janvier 1979

bons de soutien vous avez peut-être gagné

Un séjour en Bulgarie : n° 120.451 ; un séjour en Algérie : n° 154.757 ; une semaine à la neige : n° 136.592 ; un week-end à Londres : n° 214.664 ; une friteuse SEB : n° 30.154 ; une sorbetière SEB : n° 97.795 ; un mini-transistor : n° 66.453 - n° 224.045.

JOUETS

Une grande poupée avec vêtements de rechange (Bébé Arnaud, Cegi) n° 160.806 ; une grande poupée (Effe) : n° 64.756 ; une poupée « Gavroche » : n° 275.545 ; une poupée tissu : n° 38.103 - n° 197.026 ; un électrophone pour enfant : n° 188.920 ; un camion : n° 98.964 ; un train en bois : n° 63.796 ; un jeu Playmobil : n° 12.061 ; un jeu éducatif « Castor peint » (4 ans) : n° 43.114 ; une petite matriochka : n° 758, n° 7.712, n° 52.372, n° 68.084, n° 72.747, n° 146.409, n° 164.124, n° 209.875, n° 233.946, n° 239.005.

MAISON

Une nappe ronde 8 couverts : n° 259.685 ; un set de table : n° 135.088, n° 196.301 ; un briquet de bureau : n° 64.672, n° 78.334 ; un sucrier : n° 106.533 ; un porte-stylo de bureau : n° 241.869 ; un porte-torchons : n° 28.583, n° 242.760 ; une boule gigogne : n° 289.567 ; une boîte de papier à lettre et enveloppes : n° 11.946, n° 81.131, n° 97.743 ; un flacon de parfum Bourgeois : n° 144.127 ; un flacon eau de Cologne Glamour : n° 28.823, 76.717, 163.484, 180.303 ; une boîte de poudre Helena Rubinstein : n° 180.406 ; un thermomètre mural : n° 62.674, n° 81.899, n° 82.546, n° 90.607, n° 116.438, n° 123.476, n° 147.973, n° 197.979, n° 234.710, n° 255.898 ; un thermomètre de bain : n° 54.076, n° 115.217, n° 200.281, n° 216.658, n° 268.482 ; un coquetier métallique : n° 88.587, n° 271.456 ; deux boîtes gigognes : n° 34.760, n° 241.198 ; un stylo-plume : n° 212.646 ; deux bouteilles de vin mousseux : n° 152.738, n° 284.347 ; une bouteille de vin rouge : n° 6.888 ; un sac de dame : n° 64.534 ; une broche : n° 18.025, n° 74.727, n° 128.488, n° 180.062, n° 252.041, n° 263.294 ; une ceinture en cuir : n° 20.239, n° 28.521, n° 36.645, n° 60.533, n° 64.747, n° 72.969, n° 78.998, n° 84.061, n° 106.213, n° 160.372.

OBJETS ET LIVRES D'ART

Un album de photos : n° 29.527, n° 38.273, n° 106.035 ; un livre de photos (Norvège) : n° 133.448 ; un livre « Combattants du ghetto de Varsovie » (Mendjinsky) : n° 14.462, n° 31.401, n° 52.808, n° 66.219 ; une aquarelle : n° 273.952 ; une statue Afrique noire : n° 256.967 ; une peinture sous verre (asiatique) : n° 28.848.

DISQUES

Un disque 45 tours : n° 7.820, n° 11907, n° 14.902, n° 15.062, n° 18.421, n° 19.

271, n° 22.538, n° 28.059, n° 34.111, n° 43.080, n° 47.443, n° 55.042, n° 63.179, n° 63.920, n° 72.743, n° 74.323, n° 77.580, n° 80.524, n° 92.475, n° 110.993, n° 114.788, n° 116.649, n° 130.084, n° 130.969, n° 134.437, n° 136.070, n° 151.703, n° 170.031, n° 173.630, n° 201.124, n° 226.586, n° 227.139, n° 232.456, n° 233.377, n° 251.201, n° 258.681, n° 263.331, n° 264.826, n° 288.040, n° 290.516.

Un disque 33 tours : n° 1.589, n° 2.280, n° 8.315, n° 31.185, n° 37.149, n° 50.330, n° 57.103, n° 63.046, n° 66.708, n° 85.565, n° 92.512, n° 96.084, n° 110.808, n° 136.136, n° 185.356, n° 226.254, n° 226.798, n° 245.867, n° 255.187, n° 264.018.

LIVRES

Un livre d'enfant : n° 1.427, n° 13.915, n° 66.664 ; n° 77.568, n° 81.914, n° 99.852, n° 100.576, n° 116.859, n° 136.659, n° 224.007.

Un livre : n° 1.967, n° 6.868, n° 7.804, n° 7.845, n° 11.743, n° 15.787, n° 18.247, n° 22.578, n° 28.033, n° 37.396, n° 43.132, n° 44.592, n° 50.713, n° 50.893, n° 51.312, n° 51.327, n° 53.676, n° 54.061, n° 54.964, n° 55.265, n° 57.041, n° 58.371, n° 60.738, n° 61.914, n° 63.153, n° 63.706, n° 63.865, n° 66.123, n° 68.427, n° 69.940, n° 73.901, n° 77.959, n° 78.406, n° 86.173, n° 88.692, n° 88.850, n° 90.264, n° 90.338, n° 90.479, n° 91.053, n° 91.477, n° 92.594, n° 94.168, n° 105.580, n° 106.483, n° 110.330, n° 110.636, n° 111.135, n° 114.926, n° 119.911, n° 120.316, n° 122.334, n° 127.280, n° 129.320, n° 131.105, n° 131.661, n° 135.314, n° 136.645, n° 142.270, n° 142.477, n° 143.901, n° 151.198, n° 151.272, n° 151.821, n° 153.371, n° 157.885, n° 158.453, n° 158.779, n° 165.139, n° 176.600, n° 180.650, n° 182.869, n° 189.057, n° 190.101, n° 196.298, n° 197.182, n° 199.578, n° 205.772, n° 215.280, n° 217.671, n° 226.192, n° 232.050, n° 239.609, n° 241.064, n° 241.569, n° 248.647, n° 250.009, n° 250.015, n° 255.337, n° 268.817, n° 269.100, n° 269.510, n° 277.080, n° 270.300, n° 272.681, n° 272.758, n° 273.314, n° 273.879, n° 277.451, n° 285.307. Un abonnement d'un an à *Droit et Liberté* : numéros se terminant par 82.

Ces cadeaux sont à demander avant le 1^{er} mai 1979 au siège du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap) 120, rue Saint-Denis, 75002 PARIS, tél. 233.09.57.

CARINA

12, Place Léopold
54300 LUNÉVILLE

PRÊT-A-PORTER
ENFANTS - JEUNES FILLES - JEUNES FEMMES

Brûlerie St-Denis

CACAHUËTES GRILLÉES ET SALÉES
POUR DISTRIBUTEURS CONFISERIE
CHOCOLAT DE FIN D'ANNÉE EN GROS
ARTICLES BAPTÊMES FRUITS EXOTIQUES

S.A.R.L. BERTLI

Gérant **KEMMOUN**

163, rue Saint-Denis - 75002 PARIS

Tél. 231.38.70
233.77.81

Ets SURVAL et Cie

PRÊT A PORTER

2^e ÉTAGE

31, rue du Caire

PARIS 2^e

jacques coral

17, rue pelleport 75020 paris
Tél : 360.58.44.

JC

PARIS

le maroquinier des jeunes

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 F

Le spécialiste du

NAPPERON RAYON-FOR

142, rue du Temple - 75003 PARIS

Téléphone 887-33-50

GRAND CHOIX DE MODELES EXCLUSIFS

Importation de Chine brodée main
Linge de maison - Layette

BONNETERIE

Chaussures 

DEBORAH - STAR

Anciens Ets GLETZÈRE

71, rue de la Fontaine - 75011 PARIS

Tél. : 357.38.28.

imprimerie raymond weill

spécialiste de la liasse et du carnet
(duplication par carbones
ou papiers autocopiants).

imprimés commerciaux,
administratifs, comptables,
mécano-comptables.

impressions publicitaires.

117, RUE DES PYRÉNÉES
75020 PARIS
☎ 371 28-00

MAISON FONDÉE EN 1920

ORGANE

13, rue michel lecomte
75003 paris - 272.11 80

FABRICANT
BIJOUTERIE
JOAILLERIE
CONTEMPORAINE

■ action ■

voyage d'étude en r.d.a.

La délégation du m.r.a.p. (1) qui a récemment effectué un voyage d'étude en République Démocratique Allemande souhaitait s'informer essentiellement sur trois sujets: la lutte contre le nazisme et ses séquelles; les conditions de vie et de travail des jeunes Algériens en stages de formation; la solidarité avec les peuples d'Afrique australe opprimés par le racisme.

Une semaine de séjour ne permet pas, bien sûr, d'apporter des réponses définitives à toutes les interrogations. D'autant plus que nos hôtes, tout en nous facilitant l'approche de la réalité dans ces domaines précis, tenaient à les situer dans le contexte général de la vie politique, économique et sociale — ce qui était pleinement justifié. Le programme était donc chargé: nous l'avons trouvé fort intéressant, au-delà même de l'objet délimité de la visite. Toutefois, nous avons regretté qu'il n'ait pas été possible de rencontrer les représentants des Eglises.

Pendant cette période, on commémorait en R.D.A. la «Nuit de Cristal» (9-10 novembre 1938) au cours de laquelle les nazis incendièrent 267 synagogues et saccagèrent des milliers de magasins, tandis que près de 30 000 juifs étaient envoyés dans les camps d'extermination. Nous avons pu avoir dans la presse maints articles consacrés à ce dramatique événement, des interviews de dirigeants des communautés juives, des comptes rendus de manifestations tenues dans les villes, les écoles, les entreprises, avec la participation des autorités nationales ou locales, de personnalités religieuses, d'anciens résistants et déportés.

Dans le centre d'Erfurt, qui constitue un ensemble admirable de constructions du XVI^e siècle, il y avait, sur la plupart des vitrines, des affichettes appelant aux cérémonies et rencontres organisées par les Eglises.

Mais la condamnation du nazisme n'est pas, en R.D.A., une prise de position occasionnelle: nous avons pu mesurer la part importante qu'occupe dans la conscience nationale ce passé douloureux, moment ineffaçable de l'Histoire, contrepoint de toute réflexion politique. Est-ce à dire que l'on cultive le sentiment de culpabilité? Non, car à la dénonciation des crimes se mêle l'exaltation de la lutte. Les fondateurs de la R.D.A. et beaucoup de ses gouvernants, de ses cadres actuels, ont combattu Hitler dès la première heure. Les héros et les victimes de ce combat sont quotidiennement honorés. Des institutions, des usines, des établissements scoli-

(1) Invitée par l'Association R.D.A.-France, du 3 au 10 novembre, la délégation comprenait: Albert Lévy, secrétaire général du mrap, Claudine Goulin, René Maznod, Alexandre Chil-Kozlowski, membres du Secrétariat national, Jacqueline Costa-Lascoux, membre du Bureau national, Paul Dakeyo, membre du Conseil national, Slimane Zeghidour, collaborateur de droit et liberté. Elle a passé trois jours à Berlin et le reste du temps dans la région d'Erfurt, en Thuringe.

res portent les noms des résistants disparus, pas seulement les plus connus, comme Ernst Thaelmann, mais ceux aussi dont le sacrifice fut plus obscur, et dont on s'emploie à raviver le souvenir. Les survivants sont l'objet d'attentions et de soins permanents. Leurs causeries, les discussions qu'ils animent, l'intense activité de leur association témoignent d'une volonté de transmettre aux générations suivantes leur expérience et leur idéal.

A Nordhausen, l'école que nous avons visitée porte le nom d'Albert Kuntz, un militant ouvrier assassiné par les nazis: en classe d'éducation artistique, les élèves ont réalisé, pour illustrer sa vie, une série de gravures qui nous avaient été offertes au mémorial du camp de Dora, où il est mort. Hitler, ils connaissent, eux! Ils rejettent consciemment le fascisme, et la morale qui leur est inculquée s'appuie avec insistance sur l'exemple de leurs aînés antifascistes.

En quittant Weimar, petite ville désuète et charmante, berceau de la République de

1919, que hantent les ombres prestigieuses de Goethe et Schiller, de Herder, Liszt, Cranach, la route monte vers une vaste forêt de hêtres où le célèbre écrivain disait que «l'homme se sent bon et libre». En allemand Buchenwald. Lieu maudit, à quelques kilomètres seulement du foyer le plus glorieux de la culture nationale et des libertés.

Les baraques des déportés ont été rasées, et le vent s'acharne, perçant, sur cet espace désolé qui prolonge la place d'appel, où des milliers d'hommes et d'enfants, à peine vêtus, devaient se tenir deux fois par jour, debout, immobiles, pendant des heures. Du camp, on a conservé le bâtiment des fours crématoires, la fausse infirmerie au sol peint en rouge, où l'on exécutait d'un coup de revolver dans la nuque, la salle où, avant de les brûler, l'on dépouillait les cadavres de leurs cheveux et de leurs dents en or, la prison aux tortures avec ses étroites cellules, maintenant décorées de fleurs autour des plaques et des photos des suppliciés.

Au-dessus du porche d'entrée, les bourreaux, cyniques, avaient inscrit en lettres de fer: «A chacun son dû». A droite, un édifice abrite une exposition; un ancien député, devenu directeur du Mémorial, évoque pour nous, devant une maquette, ce que fut l'horreur planifiée des nazis. Puis nous irons au monument — cri de souffrance, appel à vaincre. Nous nous recueillerons, au bas de la tour où sonne le «bourdon de la paix»; nous descendrons, à travers un site grandiose et glacé, l'escalier géant conduisant à la fosse ouverte qui mêle symboliquement la terre de tous les camps, avant de nous engager dans l'immense allée que jalonnent les stèles des 32 nations dont les originaires ont connu là un atroce martyre.

Des centaines de personnes affluent encore, déversées par des cars venus de tous les coins du pays, pour parcourir, crispées, ces restes poignants de l'enfer, ce chemin de douleur, d'espoir et de communion humaine. Dans la foule, nombre de soldats. C'est toujours sur les lieux de la lutte contre le nazisme que les unités de jeunes recrues reçoivent

Voyage placé sous le signe de l'amitié - Photo souvenir pour Paul Dakeyo.



mathé

IMPORT EXPORT

GROS ADMINISTRATION - COMPTABILITÉ 1/2 GROS

21, Rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 PARIS

☎ 357.95.76 +

DEPART. FIL : 93, QUAI DE VALMY, 75010 PARIS
607.32.80 - 206.94.73
SIEGE SOCIAL ET MAGASIN : 172, RUE SAINT-DENIS 75002 PARIS
TEL. 233.17.85

snootie

PRÊT À PORTER FEMININ

327 rue saint-martin
75003 paris
272 11 49
sarl capital 20 000

PRET A PORTER

P.A.P. LISE

☎ 857 55 21

63, Rue Charlot
75003 PARIS

Nicky - Jeph

BOUTIQUE

JEPH ELTABET - SARL CAP. 30 000 F

ROBES - ENSEMBLES

226, rue Saint-Denis, 75002 PARIS
Tél. 236.73.62

Case réservée à la Société F

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS CUIR

ÉTABLISSEMENTS

S. A. M.

79, Rue Charlot - PARIS-3^e

Tél. 272 77-99

Métro : République



14, RUE DU CAIRE
235, RUE SAINT-DENIS
75002 PARIS
236.45.90 - 508.51.85

leurs armes de la main d'anciens combattants antifascistes. A Buchenwald, et aux Mémoires des autres camps, se déroulent aussi, régulièrement, des stages d'enseignants, des visites organisées d'écoliers, de multiples pèlerinages, nationaux et internationaux.

Ainsi, pour tout un peuple, l'effondrement du nazisme apparaît comme une libération, comme la victoire d'où a surgi l'Allemagne démocratique d'aujourd'hui. On comprend qu'il fête le 8 mai, anniversaire de cette victoire. Peut-on affirmer pour autant que, sur le territoire de la R.D.A., il n'existe plus aucun nostalgique de l'époque hitlérienne? Ce serait nier l'évidence. Mais ils n'ont pas la possibilité de s'affirmer. Il n'est pas concevable ici que les criminels de guerre coulent des jours tranquilles comme en République fédérale allemande. L'un d'eux, qui avait pu se camoufler jusque-là, fut reconnu l'an dernier dans un village: il a été jugé sans retard et condamné à la réclusion à perpétuité. Mais surtout, ce sont les racines mêmes du nazisme que l'on a détruites, par la suppression des monopoles industriels et des grandes propriétés terriennes, dont les maîtres portèrent Hitler au pouvoir et exploitèrent sauvagement la sueur et le sang des déportés. Ce qui n'a pas eu lieu, hélas! en R.F.A., où l'économie prospère entre les mêmes mains qu'hier. Où, pendant les cérémonies commémoratives de la Nuit de Cristal, la presse révélait le passé nazi tant de l'actuel président de la République que de son principal concurrent...

A Buchenwald, précisément, tandis que tombait la nuit et que s'épaississait le brouillard froid, nous avons rencontré trois jeunes Algériens. Deux d'entre eux, vivant à Dresde, étaient venus passer le week-end avec leur copain, qui habite Weimar, et ils avaient voulu voir cet ancien camp dont on parle tant. L'un est de Constantine, les deux autres d'Annaba.

Ils sont plusieurs milliers en R.D.A. (150 à Weimar, dans une usine de machines agricoles) accueillis en vertu, d'un accord économique entre les deux pays. Envoyés par des entreprises algériennes, selon les besoins de celles-ci, ils viennent pour une durée déterminée (trois, quatre ou cinq ans), afin d'acquiescer une formation spécialisée. A l'arrivée, trois mois sont consacrés à apprendre l'allemand; suivent trois mois d'enseignement théorique; puis les jours sont partagés en quatre heures d'étude et quatre heures de travail en usine. Le stage achevé, il reviendront chez eux, contremaîtres ou techniciens dans la branche choisie.

stagiaires, non immigrés

Ils perçoivent entre 600 et 700 marks par mois (loyer : 30 marks). Chaque année, ils ont deux mois de congé. Ils s'étonnent que nous soyons venus de Paris en train : « Pour Alger, le voyage ne coûte que 900 marks aller-retour... ». La langue, l'histoire, la géographie nous rapprochent d'emblée, nous nous sentons plus Méditerranéens, les uns et les autres, au cœur de cet hiver lointain, de ce peuple inconnu, et pendant le retour, dans le car où ils nous ont rejoint, les conversations vont bon train. Avec Slimane, les échanges se font en arabe.

Satisfaits? Dans l'ensemble, ça va. L'un des trois jeunes gens parle du socialisme avec enthousiasme. Un autre trouve le travail trop dur, la discipline trop stricte; il pense à écourter son séjour. « Même si je reste ici dix ans, dit-il, je n'aurai pas de voiture, alors que mon père, qui vit à Nice, en a une... »

La nourriture? On s'y habitue. Et les gens? Y a-t-il du racisme? Non, les relations sont

bonnes. Chacun des trois a une « petite amie » allemande. A.N., qui habite Weimar, nous donne à la fois son adresse personnelle et celle de son amie, où on peut également le joindre. Problème, pourtant: l'un de ceux qui habitent Dresde a eu un enfant ici. Qu'arrivera-t-il à la fin du stage? Il ne souhaite pas rester; la mère ne souhaite pas aller vivre en Algérie. Et s'ils voulaient, le pourraient-ils? Non, sans doute. Nous touchons du doigt une question épineuse. La R.D.A. ne se veut pas pays d'immigration; par ailleurs, ses citoyens n'ont guère de possibilités de franchir la frontière avant l'âge de la retraite: pour des raisons économiques, nous a-t-on affirmé, car c'est aux frais de l'Etat que chacun est formé, et l'Allemagne de l'Ouest, l'ensemble de l'Occident, usent de tous les moyens pour inciter les gens à partir, les spécialistes surtout, en faisant miroiter des avantages souvent factices, ce qui rend nécessaires des mesures de protection. Il y a, de plus, des problèmes politiques et juridiques: seules l'Angleterre et l'Autriche reconnaissent la citoyenneté des ressortissants de la R.D.A., tandis que les autorités de R.F.A. prétendent exercer sur eux leur tutelle et leur contrôle. Sans ignorer cette réalité, ne pourrait-on pas, au moins, rechercher des solutions humaines à de telles situations? En R.D.A. comme en France, nous pensons que la loi ne devrait pas empêcher les gens de s'aimer, de se marier librement.

Nous avons rencontré d'autres Algériens, à Weimar, à Erfurt, à Berlin. On nous a montré dans un quartier neuf d'Erfurt, un immeuble parmi les autres, habité par des stagiaires, qui vivent en communauté, mais sans être coupés du reste de la population. A la coopérative agricole de Gebesee, le chef de la brigade des horticulteurs, qui nous a reçus si chaleureusement dans son confortable pavillon, nous a indiqué que celui-ci et plu-

PRÉSIDENT : Pierre PARAF
VICE-PRÉSIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^{re} George PAU-LANGEVIN, Dr François GREMY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Aibert LÉVY
COMITÉ D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIERNAUX, Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Étienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNIER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS.

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples est le nouveau titre que s'est donné le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, par la vote de son congrès des 26-27 novembre 1977.

Poursuivant son action de toujours, le mrp réaffirme sa volonté de combattre avec une égale vigueur tous les aspects du racisme, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes, en quelque lieu que ce soit.

Défendant les droits et la dignité de tous les hommes, dans le respect de leur identité, il œuvre pour l'amitié entre les peuples, condition majeure de la paix.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p.

Je m'abonne à droit et liberté



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

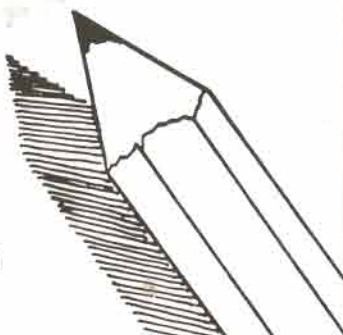
Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 30 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrp.

Abonnements d'un an à droit et liberté (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Étranger (75 F). C.C.P. 9239-81 Paris. ■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrp)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris

Témoignage Chrézien

HEBDOMADAIRE
D'OPINION
EN VENTE CHAQUE
JEUDI 5F CHEZ
VOTRE MARCHAND DE
JOURNAUX OU A TC
49 RUE DU FAUBOURG
POISSONNIERE
75009 PARIS



Chaque mois dans MAGAZINE FRANCE URSS UNE INFORMATION PERMANENTE SUR L'UNION SOVIETIQUE VUE EN FRANCAIS

Abonnement 1 an : 40 F Etranger : 50 F
6 mois : 25 F - Etranger : 30 F
Rédaction-Abonnements : 61, rue Boissière
75116 Paris - C.C.P. 2019.03 Paris
Tél. 553.88.22.

pour l'année internationale contre l'apartheid: trois livres sur l'Afrique du sud



soweto
soleils fusillés

- « Soleils Fusillés » de Paul Dakeyo (29 F)
100 poèmes d'espérance, de larmes, de sueur, de sang. Un poing brandi sur l'horizon en flammes.
 - « La France et l'apartheid » (42 F)
Une analyse complète de l'apartheid et de son soutien par la France.
 - « Diviser pour régner » (16 F)
La balkanisation de l'Afrique du Sud ou le leurre de la politique de bantoustanisation.
- Frais de port : 3 F par livre.

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Souhaite recevoir _____ Soleils fusillés
_____ La France et l'apartheid
_____ Diviser pour régner
et envoie un chèque de _____ F

Editions droit et liberté - 120, rue Saint-Denis 75002
CCP 9239 81 PARIS

sieurs autres bâtiments du village avaient été construits par une entreprise où travaillaient des Algériens. « Nous ne faisons pas de différences, nous sommes tous des travailleurs, on discutait, on mangeait tous ensemble », expliquait-il, en soulignant aussi le rapprochement de plus en plus sensible entre le mode de vie des agriculteurs et des citadins.

Divers entretiens ont éclairé pour nous cette formule de « qualification à travers le travail productif », définie en commun par la R.D.A. et l'Algérie, sur une base d'intérêt mutuel, à la faveur des bonnes relations existant entre les deux pays et entre leurs partis dirigeants, le S.E.D. et le F.L.N. Dans les entreprises où ils sont affectés, les stagiaires connaissent les mêmes conditions que les Allemands, étant intégrés dans les équipes et les collectifs de travail. Ils bénéficient des mêmes avantages sociaux dans tous les domaines. Tout en développant leurs activités culturelles propres, ils participent à l'ensemble de la vie sociale. Des conférences et débats sont organisés pour les informer des réalités de la R.D.A. Des soirées sont spécialement destinées aux échanges, à la connaissance réciproque des deux peuples. « Il y a eu parfois des difficultés, dues aux habitudes, aux idées différentes, nous a-t-on dit du côté allemand. Mais, au total rien de grave, les rapports se fondent sur la compréhension et la solidarité. »

Sur la notion même d'immigration, voici, en résumé, le point de vue qui nous a été exposé. Bien que la R.D.A. souffre d'une grave pénurie de main-d'œuvre (300 000 emplois non pourvus), il est contraire à la morale d'un pays socialiste de faire venir des travailleurs étrangers pour les exploiter. Outre l'accord avec l'Algérie, des expériences analogues, comportant le double volet formation-travail, ont lieu avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, le Vietnam. Par ailleurs, des entreprises de pays étrangers, socialistes ou capitalistes (Japon, Suède, etc.), sont chargées de réalisations en R.D.A. : construction d'un hôtel, d'un centre de réparation automobile, d'une usine, etc. Elles font venir pour les travaux leur propre personnel qui, pour les salaires, les prestations sociales, l'action syndicale, dépend des commerçants contribuant à la lutte contre l'antisémitisme.



droit et liberté ■ n° 376 ■ janvier 1979

uniquement du pays d'origine, la R.D.A. effectuant un règlement global aux entrepreneurs.

Amitié entre les peuples. Ces mots se répètent dans les discours et les articles, sur les affiches, les plaques de rues, et l'on peut dire qu'ils expriment en R.D.A. des sentiments réels, forgés par plus de 30 années d'éducation prenant le contre-pied du nazisme.

A l'école Albert Kuntz, deux heures de débat nous ont révélé la connaissance qu'ont les jeunes des luttes des peuples d'Afrique et d'Amérique, leur ouverture au monde et leur ardeur antiraciste, que traduisent leurs travaux et leurs activités extra-scolaires. Dans les magasins, les restaurants, les halls d'hôtels, nous avons vu se remplir les cubes transparents où les clients déposent les pièces et billets de la solidarité, pour le soutien des combattants de la liberté, notamment en Afrique australe: cette collecte annuelle reçoit l'appui massif de la presse, de la radio et de la télévision. Des timbres, des pièces de monnaie ont été édités pour l'Année internationale contre l'apartheid.

Les responsables du Comité pour les Droits de l'Homme, du Comité pour la Décennie de lutte contre le racisme, avec qui nous avons longuement discuté, nous ont dressé le bilan impressionnant de leur action qui vise à informer tous les milieux des décisions de l'O.N.U., à les mobiliser contre l'apartheid, le racisme et le colonialisme. Appels, réunions, colloques, films, expositions, créations artistiques, spectacles, émissions, et une foule d'autres réalisations, avec le concours de personnalités officielles, d'enseignants, d'universitaires, des Eglises, de multiples organisations, témoignent d'un puissant effort.

s'informer

Tous ces faits doivent évidemment être pris en compte pour juger de la question des Droits de l'Homme, en R.D.A. et ailleurs, que nous n'avons pas manqué d'aborder avec une totale franchise. Il est certain que les explications reçues sur des cas comme ceux de Biermann, Bahro, Havermann, et quelques autres, ne nous ont pas toujours convaincus. La conception que nous avons en France de la démocratie implique la liberté d'expression pour les opposants, quelles que soient leurs arrière-pensées, la confrontation ouverte des idées, la participation active et permanente de l'opinion publique, dans sa diversité, à la vie politique pour les grandes affaires nationales et internationales, aussi bien que pour tous les aspects quotidiens de la vie sociale, une nette différenciation entre l'Etat et les organismes où s'exprime l'initiative populaire.

Pour situer certaines divergences, il faut comprendre, il est vrai, que le nouveau régime est né d'une lutte à mort contre le nazisme, que cette lutte n'est pas achevée, que la frontière de la R.D.A. et le « mur » de Berlin constituent la ligne de séparation entre deux mondes opposés, hostiles, que, de l'Ouest viennent des provocations incessantes. Lorsqu'on déplore, par exemple, les restrictions aux échanges et aux déplacements, on ne peut négliger les responsabilités des puissances occidentales, de leurs médias, de leurs gouvernants, qui élèvent eux-mêmes une muraille de désinformation et de malveillance autour des pays socialistes. S'il y a des reproches certains à leur faire, il ne faudrait pas que ce soit pour détourner l'attention de nos propres faiblesses. Il faudrait aussi recon-

naître ce qui est positif là-bas. En R.D.A., il n'y a pas de chômage, les prix sont stables, la médecine gratuite; la condition des travailleurs, des femmes, des enfants, des retraités, l'enseignement, le sport, la participation à la gestion des entreprises sont à bien des égards en avance sur ce qui se passe chez nous. Les Droits de l'Homme, c'est aussi cela.

Sans conclure, ce qui ressort de ces quelques jours, c'est avant tout l'importance de tels voyages. Sur les trois points qui concernaient particulièrement le mrap, les observations faites, les indications recueillies sont d'un indéniable intérêt. Sur un plan plus général, les différences, les désaccords ne sauraient effacer l'extrême souci de l'humain, la compréhension, le désir d'échanges que nous avons rencontrés. Là-bas, comme ici, plus qu'ici peut-être, on aspire à la paix, on s'applique à édifier le bonheur. Là-bas comme ici, des militants se dépensent pour le progrès de l'humanité. Par-delà des frontières matérielles et idéologiques, les contacts, l'information réciproque ne peuvent qu'être fructueux entre gens de bonne volonté.

compte rendu d'Albert Lévy
approuvé par la délégation

flash

■ Trois procès en janvier: le 10, contre une firme de Compiègne, I.T.T.B., qui a rendu publique une offre d'emploi assortie d'une clause discriminatoire (avocat du mrap: Me Francis Pudlowski); le 25, contre le R.U.C. (Rassemblement des Usagers et Contribuables) pour un tract raciste diffusé à Paris pendant la dernière campagne électorale (devant la 17^e Chambre; avocat du mrap: Me Roland Rappaport); les 8, 9, 10, devant la cour d'assises de Paris, procès de l'assassin du jeune Antillais Lucien Meylion, tué à l'entrée d'un concert, à Paris, Porte de Pantin (avocat: Me Pierre Kaldor; parmi les témoins cités: Pierre Paraf, président du mrap).

■ Le mrap était l'une des organisations françaises invitées, les 13 et 14 décembre, au Sénat, à la réunion internationale contre l'apartheid tenue par le Comité de continuation de la Conférence de Lisbonne, en présence de responsables des mouvements de libération de l'Afrique australe. Albert Lévy et Jean-Louis Sagot-Duvaurois sont intervenus dans les débats.

■ Dix-sept organisations, dont le mrap, ont tenu une conférence de presse, le 20 novembre à Paris, pour présenter une plate-forme d'action commune concernant les droits des immigrés (logement, situation administrative, formation).

■ Le 25 novembre, une rencontre a eu lieu à Paris entre la Commission du mrap contre l'antisémitisme et le néo-nazisme, et plusieurs représentants de la Commission racisme et xénophobie de la Ligue belge pour la Défense des Droits de l'Homme.

■ A l'initiative de la Commission antisémitisme et néo-nazisme, plusieurs dizaines de personnalités ont lancé un appel demandant la programmation par Antenne 2 de l'émission « l'Affaire Peiper », de Roger Kahane et Georges Arnaud.

■ Charles Palant a pris la parole, le 17 novembre, au nom du mrap à la conférence annuelle du journal de langue yiddish « Naïe Presse ».



Tél : 657.29.65 +

Le clin d'œil ^{de} saladin

MOI JE PENSE
QUE "LE DIALOGUE FRANÇAIS
IMMIGRÉS" AMÈNERA
DES CHANGEMENTS...



BONJOUR MESSIEURS!!
FAISONS CONNAISSANCE :
DONNEZ-MOI VOS PAPIERS!!
ET AFIN DE DISCUTER
TRANQUILLEMENT VOUS
NE SUIVREZ AU
COMMISSARIAT!!



saladin